



## Chapitre 7 : Information et communication

## Chapitre 7 : Information et communication

### 7.1. Information et communication à destination des détenteurs

#### 7.1.1. Dispositions générales

Le cahier des charges demande que le titulaire réalise des actions appropriées pour informer les utilisateurs de produits chimiques concernés, sur l'existence, le fonctionnement et les enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques de la filière des DDS ménagers, et que « *le titulaire [le candidat non encore agréé ?] présente dans sa demande d'agrément un plan d'action, les moyens déployés pour atteindre ces dispositions, assortis des performances attendues de ces moyens* ».

En ce qui concerne les moyens déployés :

- EcoDDS dispose de deux salariés à plein temps chargés de la communication, étant entendu que la communication est gérée chez EcoDDS comme une activité transversale à laquelle est associé tout collaborateur, qui aide à concevoir, qui valide, et qui met en œuvre les actions de communication dans le cadre de sa propre mission. A ces moyens internes s'ajoutent ceux de l'un des 3 premiers groupes mondiaux de communication et ses différentes agences, ainsi que de nombreux autres professionnels prestataires (réalisation de supports, de films, événementiels etc....).
- Budget : EcoDDS a engagé un budget en communication représentant en moyenne 4% à 6% des contributions, sachant que les actions de communication se mènent en partie par « campagnes » qui ne sont pas toujours calées sur des années calendaires.
- Selon l'expérience d'EcoDDS, aucun professionnel de la communication ne pourrait préconiser de planifier de manière détaillée sur toute la durée de l'agrément un plan d'action de communication. Soucieux de la sensibilisation des utilisateurs des produits chimiques sur l'existence, le fonctionnement et les enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques de la filière des DDS ménagers, le plan d'action d'EcoDDS consistera à continuer à innover pour mener les actions de communication les plus appropriées et efficaces auprès des cibles utilisateurs dans une logique d'efficacité globale de la filière et de partenariat. Il faut évidemment laisser la marge de manœuvre nécessaire aux professionnels de la communication pour faire preuve d'innovation et d'originalité, s'adapter à l'évolution des supports et moyens de communication, et tenir compte du retour d'expérience de chaque action.
- Les performances attendues sont de répondre aux objectifs, qualitatifs, d'information, de sensibilisation et de communication fixés par le cahier des charges, pour chaque catégorie d'acteurs concernés. EcoDDS peut également, au cas par cas, mesurer quantitativement la performance de certaines actions de communication (nombre de personnes s'informant sur un stand d'information, un site web, quantité de DDS collectés à l'occasion d'une action de communication etc...).

Plutôt qu'une description littéraire, EcoDDS illustre concrètement ci-après les typologies d'actions qui sont reconduites et améliorées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

1. Mise à disposition des collectivités locales adhérentes d'un ensemble de supports personnalisables de communication. Ces supports sont téléchargeables par chaque collectivité adhérente depuis leurs espaces abonnés, onglet « Communication » du site internet [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com). A titre d'exemples :

### Dépliants mis à disposition des collectivités



### Bannières web



Mémo tri

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES  
... DES MÉNAGES

Trouvez la déchetterie la plus proche de chez vous et toutes les infos sur :  
[www.mesdechetspecifiques.com](http://www.mesdechetspecifiques.com)

...VONT À LA DÉCHETTERIE

Encarts presse

POUR VOS PRODUITS  
**CHIMIQUES USAGÉS**  
DIRECTION  
LE POINT  
DE COLLECTE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE PONCTUELS ET LES DÉCHETTERIES SUR :  
[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

## Boîte à outils

### Boîte à outils communication locale

*À l'usage des Collectivités  
signataires de la convention*

- ➔ Boîte pédagogique
- ➔ Boîte à idées
- ➔ Annexes

### Boîte pédagogique

?

- Qu'est-ce qu'un DDS ?
- DDS, quelles précautions nécessaires ?
- Comment reconnaît-on un DDS ?
- Où se trouvent-ils dans la maison ?
- Que deviennent-ils ?

En attendant notre kit de communication locale qui sera disponible avant fin 2013, nous vous proposons cette boîte à outils dont l'objectif est de donner des éléments pratiques pour développer le contenu des supports de communication locale sur les Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Vous collectez des DDS depuis longtemps. Cette boîte à outils sera enrichie progressivement avec vous. N'hésitez pas à nous faire part de vos initiatives.

### Pourquoi suis-je partenaire d'EcoDDS ?

En adhérant à EcoDDS, vous nouez un partenariat et contribuez au fonctionnement de la filière des DDS des ménages dans une démarche de progrès continu.

En contre partie de l'information et de la communication que vous allez progressivement enrichir, nous vous apportons un soutien financier lié à cet effort de communication locale.



### L'ORIGINE d'EcoDDS

✶ Janvier 2012 : Décret n°2012-13 relatif à la prévention et à la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

✶ Avril 2012 : Création d'EcoDDS.

✶ Août 2012 : Arrêté produits qui détruit la liste et la nature des produits réglementés concernés par la nouvelle filière DDS.

✶ Avril 2013 : Accord d'EcoDDS, seul éco-organisme agréé sur le périmètre des DDS ménagers.

### QU'EST-CE QU'UN DDS ?



Un DDS (Déchet Diffus Spécifique) est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

En quelques mots, un DDS est un déchet principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Il se présente sous formes liquides, solides, pâteuses ou gazeuses dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...).



Vous trouverez notre liste indexée des produits de l'arrêté produits du 10 août 2012 en annexe 2 de ce document.

**SEULS CES PRODUITS SONT GÉNÉRATEURS DE DDS ET MIS DANS NOS BACS À PARTIR DE 2014.**



## Com'DDS mode d'emploi

### Com'DDS : mode d'emploi

*Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités*

La filière DDS étant une filière complexe, nous vous proposons cette fiche pratique pour vous accompagner dans votre communication locale. L'application de ces recommandations garantit le bon fonctionnement du partenariat avec EcoDDS sur la communication locale.

- 1 APPELLATION DES DDS**  
Le terme « déchets chimiques » est le plus approprié pour évoquer les DDS dans vos supports de communication grand public.  
On peut également parler de « Déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage ».
- 2 MESSAGE CLE**  
Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).
- 3 JEU DES 6 FAMILLES**  
Il est intéressant de regrouper les produits générant des DDS par famille (voir page 2). Nous les avons répartis en 6 familles : « Bricolage & Décoration », « Entretien véhicule », « Entretien maison », « Chauffage, Cheminée & Barbecue », « Entretien piscine » et « Jardinage ».
- 4 BONNE PRATIQUE**  
EcoDDS encourage les Collectivités qui mettent en place des partenariats avec des distributeurs metteurs sur le marché de DDS pour faire des opérations de sensibilisation en magasin auprès du grand public (stand d'information, distribution de flyers, affichage...).
- 5 RECOMMANDATIONS**

**À FAIRE**

- ✓ Nommer les DDS « déchets chimiques ».
- ✓ Insister sur le fait que cela concerne les déchets ménagers et non pas professionnels.
- ✓ Utiliser les visuels et les éléments de langage proposés par EcoDDS.
- ✓ Partager les bonnes pratiques en nous faisant part de vos supports et/ou idées en terme de communication.

**À NE PAS FAIRE**

- ✗ EcoDDS et la communication locale des collectivités étant financés par les contributeurs sur le marché, il est inapproprié de stigmatiser les produits générant des DDS.
- ✗ Ne pas associer les DDS avec les produits qui ne contribuent pas à la filière (ex : extincteurs, bidons d'huile...).
- ✗ Éviter d'utiliser des termes générateurs d'anxiété comme « Déchets dangereux / toxiques / nocifs... », car ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des produits concernés par la filière.

### Com'DDS : mode d'emploi

*Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités*

**LES PRODUITS CONCERNÉS**

<p><b>Entretien véhicule</b></p> <p>Argile, fibre à huile, polish, liquide de dégraissage, liquide de refroidissement, anti-givrage.</p>	<p><b>Bricolage &amp; Décoration</b></p> <p>Peinture, vernis, laque, pigment colorés.</p>	<p><b>Entretien maison</b></p> <p>Débruteur canalisation, ammoniac, acide, eau oxygénée, décapant pour ciment ou bois, imprégnant, insecticide, nématode-nématocide, produit de traitement des moustiques (dent bête).</p>
<p><b>Chauffage, cheminée, barbecue</b></p> <p>Combustible liquide et recharge, sulfate-Au, nettoyant chimique, alcool à brûler, produit pour nettoyer les cheminées.</p>	<p><b>Entretien piscine</b></p> <p>Chlore, stabilisant de piscine.</p>	<p><b>Entretien jardin</b></p> <p>Engrais non organique, anti-mousses et mousses, herbicide, fongicide.</p>

**EXEMPLES DE PRODUITS NON CONCERNÉS**

<p>Eau de javal, matériel souillé (cristallin, inox...)</p>	<p>Huiles de moteur</p>	<p>Produits non identifiés</p>	<p>Radiographies, appareils contenant du mercure</p>
<p>Cartouches de gaz, extincteur, bombe anti-moustique, aérosol lié à la combustion</p>			

Contact : Mélanie MOREIRA – ☎ : 01.70.96.00.87 – ✉ : mmoreira@ecodds.com

Contact : Mélanie MOREIRA – ☎ : 01.70.96.00.87 – ✉ : mmoreira@ecodds.com

## Book des bonnes pratiques de Communication

### LE BOOK 2017 DES BONNES PRATIQUES COMMUNICATION



#### 7.1.2. Niveaux d'information et de communication

Développement d'actions d'information, de sensibilisation et de communication au niveau local à travers des opérations ponctuelles de collecte en partenariat avec les enseignes (jardineries, bricolage, GSA) :

**Exemples : Leroy Merlin (sur tous les DDS ménagers)**

Affiche mise à disposition des enseignes de bricolage partenaires



Evaluation de la performance par les quantités collectées :

- Près de 115 tonnes de DDS collectées en 2017

Dépliant distribué lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques dans l'enseigne de bricolage partenaire Leroy Merlin

**Pourquoi apporter vos déchets chimiques en déchetterie?**  
Les produits chimiques usagés peuvent être des déchets dangereux pour votre environnement et votre santé. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils doivent être apportés en déchetterie ou en point de collecte temporaire afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement adaptés.  
Il est donc important de ne pas les jeter dans la poubelle, dans les égouts, ni collecter ni éliminer les canalisations PVC, étant made de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

**Que devez-vous apporter?**

- Plus de 10 litres de produits pétroliers de déchets chimiques
- Appareils de chauffage
- Bouteilles de produits chimiques par les agents de déchetterie
- Produits dangereux ou des déchets dangereux (pesticides, produits de nettoyage, etc.)
- Produits dangereux (liquides, solides, gazeux, explosifs, etc.)

**AMATEURS DE BRICOLAGE ?  
VOTRE MISSION SI VOUS L'ACCEPTÉZ :  
ALLER EN DÉCHETTERIE !**

**SI TU NE VES PAS À LA DÉCHETTERIE, LES JOURNÉES DÉCHETS TRI VIENNENT À TOI !**

Traverse la déchetterie la plus proche de chez toi et trouve les infos sur [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

Les déchets des professionnels ne seront pas acceptés lors de ces journées exceptionnelles de collecte.

**DÉCHETS CHIMIQUES : LE BON GESTE, C'EST D'ALLER EN DÉCHETTERIE**

**DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE**  
Antigel, huile, poêle, bougies de démarrage et de refroidissement, anti-givrage.

**DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE**  
Combustibles liquides et recharges, allume-feu, nettoyant chimique, alcool à brûler, produit pour nettoyer les cheminées.

**DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON**  
Chlore, désinfectants de piscine.

**DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION**  
Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.

**DÉCHETS DES PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON**  
Déboucheur canalisations, ammoniac, acide, eau oxygénée, acide, décapant pour métal ou acier, engrais/produit insecticide, produits herbicides, produit de traitement des matériaux (autre bois).

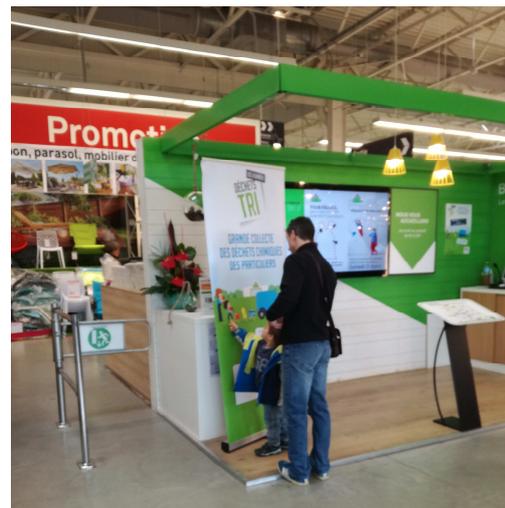
**DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON**  
Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansives.

**DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON**  
Paraffine, anti-moule, white-spirit, décapant, agent de brillant, mousses, essence de térbenthène, acétone.

**DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON**  
Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Les déchets chimiques issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluez plus les poubelles, apportons nos déchets chimiques en déchetterie.

Kakémono déployé lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques  
dans l'enseigne de bricolage partenaire Leroy Merlin



**Castorama (sur tous les DDS ménagers)**

Bon de réduction à l'initiative de l'enseigne partenaire Castorama, distribué lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques



- Plus de 41 tonnes de DDS collectées en 2017

Dépliant distribué lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques dans l'enseigne de bricolage partenaire Castorama

Exemple de stand lors de ces opérations



Exemple Kakémono déployé lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques dans l'enseigne de bricolage partenaire Castorama



**Enseigne Botanic (sur les DDS phytosanitaires et biocides)**



38 tonnes de phytosanitaires & biocides ont été collectées depuis 2015



### Enseigne Gamm Vert (phytosanitaires & biocides)



- Plus de 1350 kg collectés au printemps 2018

### Carrefour (phytosanitaires & biocides)



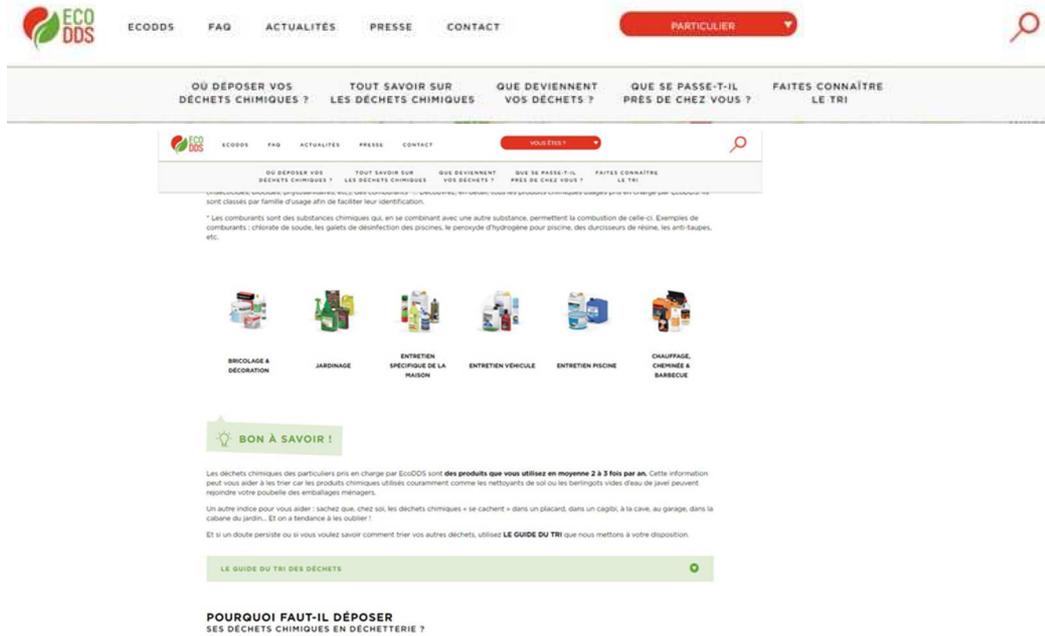
- Plus de 3 tonnes collectés en 2016

### 7.1.3. Messages diffusés

Les actions d'information, de sensibilisation et de communication assurées par EcoDDS sont développées dans un souci de cohérence du contenu des messages. Voici quelques grandes lignes des messages/les éléments de langage diffusés par EcoDDS :

- Qui est EcoDDS ? Quelle est sa mission ?
  - *Société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.*
  - *Pour encourager le grand public au tri de leurs déchets chimiques, EcoDDS souhaite engager le changement des comportements des citoyens tout en divertissant (création de contenu → brand content). EcoDDS a également fait le pari d'investir dans la culture et divertissement plutôt que la publicité.*
  
- Qu'est-ce qu'un déchet chimique ?
  - *Familles de produits (bricolage, jardinage...)*
  - *Ce ne sont pas des produits du quotidien, on les utilise 2 à 3 fois par an. Ils se cachent souvent dans les placards, sous l'évier, dans le garage ou l'abri de jardin.*
  
- Quels sont les risques des déchets chimiques ?
  - *Pour l'environnement : si les déchets sont laissés dans la nature (pollution des sols, de l'eau...)*
  - *Risque de polluer les poubelles*
  - *Pour la santé : risque de blesser les collecteurs qui viennent récupérer nos poubelles et qui n'ont pas de protections en cas de projection d'acide par exemple dans les yeux.*
  
- Comment se débarrasser des déchets chimiques ?
  - *Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine ou en précisant leur contenant à l'aide d'une étiquette.*
  - *L'importance de ne pas se débarrasser des DDS ménagers avec les ordures ménagères résiduelles ou avec d'autres déchets relevant le cas échéant d'une filière de tri sélectif, notamment du fait des effets potentiels sur la santé et l'environnement, des substances dangereuses qu'ils peuvent contenir ainsi que du risque pour la santé du personnel assurant la gestion des ordures ménagères ;*

Plusieurs pages de sensibilisation sur notre site Internet



- Les dépliants distribués lors des collectes ponctuelles des déchets chimiques peuvent être conservés au domicile par le grand public et servir de mémo-tri pour savoir quels déchets chimiques est à déposer en déchetterie



- Les interviews radio et pour la presse sont accessibles sur notre site Internet après leur diffusion et rediffusions sur les antennes radio et en presse



- L'existence des systèmes gratuits de collecte séparée mis à la disposition des utilisateurs des produits chimiques concernés

Sur le site EcoDDS



**15  
MARS  
2018**

**ECODDS RENOUVELLE SES JOURNÉES DE COLLECTES PONCTUELLES EN PARTENARIAT AVEC LES GRANDES SURFACES DE BRICOLAGE (GSB)**

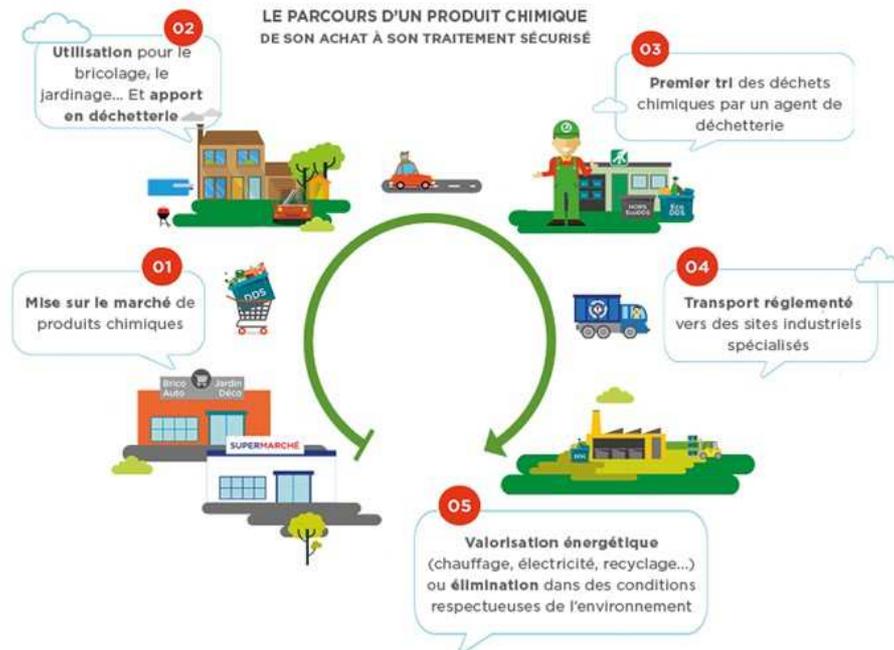
Depuis 2014, EcoDDS organise des journées de collectes ponctuelles des déchets chimiques des particuliers sur le parking des enseignes de bricolage partenaires. Cette année, près de 180 opérations seront organisées chez Leroy Merlin et Castorama entre le mois d'avril et le mois d'octobre 2018.

Afin de sensibiliser et de faciliter le tri des déchets chimiques auprès des particuliers, EcoDDS a décidé de diversifier son mode de collecte en organisant des journées de collectes ponctuelles sur les parkings des magasins de bricolage, le samedi de 10h à 17h. Complémentaires aux déchetteries, ces collectes permettent d'offrir un service gratuit et de proximité aux particuliers.





- Le devenir du déchet, dont les modalités de traitement y compris de recyclage et de valorisation des DDS ménagers mis en avant sur plusieurs supports dans les dépliants distribués lors des collectes ponctuelles de déchets chimiques dans les enseignes de bricolage partenaires



- Des vidéos sur le devenir des DDS ont été tournées et disponibles sur Youtube et le site EcoDDS



**Campagnes dans les médias régionaux (presse locale, radio locale, etc.) :**

Encarts dans toute la presse régionale du 25 au 28 mai puis les 2 et 3 septembre 2016





Encarts dans la presse Nationale :

Exemple de dossier dans Le Monde



## Spots radio EcoDDS diffusés par les radios locales, notamment lors des opérations de collectes ponctuelles

### Un exemple de spot radio avec Leroy Merlin

« Vous bricolez, vous jardinez, vous entretenez régulièrement votre maison ? Il vous reste forcément des pots de colles, de peinture, des sacs d'engrais ou des insecticides entamés. Surtout ne les jetez pas à la poubelle ! EcoDDS organise pour vous les journées DéchetsTri :

Samedi 5 mai de 10h à 17h, rapportez vos déchets chimiques sur les parkings Leroy Merlin d'Osny, Montsoult et Montigny Les Corneilles.

Si tu ne vas pas à la déchetterie, les journées Déchets Tri viennent à toi !  
Liste des produits concernés et infos pratiques sur [ecodds.com](http://ecodds.com). »

## Financement direct de projets culturels sur le recyclage et la prévention parfois en partenariat avec plusieurs éco-organismes

### Expositions du photographe Alain Fouray Paris et en Régions

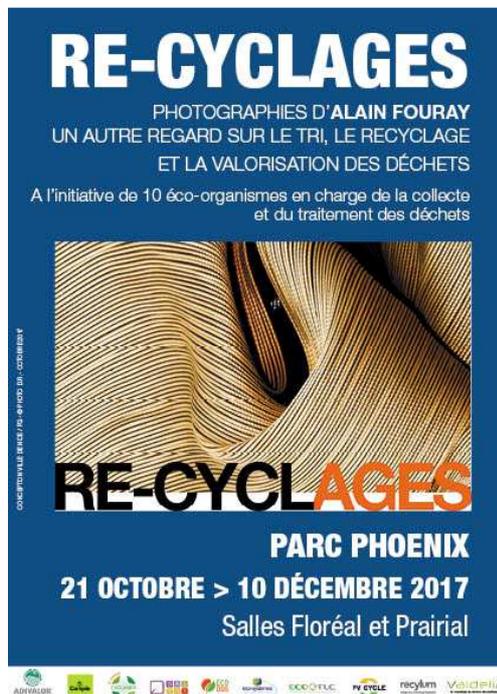


Exposition préau St Michel :



Exposition itinérante 2017-2018 (1ère programmation)

à Nice, Caen, Bordeaux, Nantes, Lyon, Bois-Colombes, Bordeaux, etc



**RE-CYCLAGES**  
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY  
UN AUTRE REGARD SUR LE TRI, LE RECYCLAGE  
ET LA VALORISATION DES DÉCHETS  
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte  
et du traitement des déchets

**RE-CYCLAGES**  
**PARC PHOENIX**  
**21 OCTOBRE > 10 DÉCEMBRE 2017**  
Salles Floréal et Prairial

conceptuel art&design / le projet de communication

ADIVALOIR, AVALOIR, CIBO, ECO-ORGANISME, ECO-OTTEC, IV CYCLE, recylum, ValdePia

Christian Estrosi  
Maire de Nice  
Président de la Métropole  
Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

vous invite au vernissage de l'exposition

**RE-CYCLAGES**

Un autre regard sur le tri, le recyclage et la valorisation des déchets  
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte  
et du traitement des déchets  
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY

**JEUDI 9 NOVEMBRE / 15H30**  
SALLES FLORÉAL ET PRAIRIAL

En présence de Monsieur Frédéric Hédouin,  
Directeur Général de Corepse, représentant des 10 éco-organismes

Exposition présentée jusqu'au 10 décembre 2017

**PARC PHOENIX - NICE**  
405, promenade des Anglais / 04 92 29 77 00 / [www.parc-phoenix.org](http://www.parc-phoenix.org)

Carton valable pour deux personnes  
Merci de confirmer votre présence avant le 6 novembre  
à [mbire@agence-cia.com](mailto:mbire@agence-cia.com) / 06 50 02 16 38

2H DE STATIONNEMENT OFFERT AU PARKING SEMACS-ARENAS LES MÉSIS-ENO, JOURS FÉRIÉS, VACANCES SCOLAIRES  
ZONE B ET TOUTS LES JOURS DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE APRÈS VALIDATION DU TICKET AUX CASSIÈRES DU PARC PHOENIX



Exposition itinérante 2018-2019 (2ème programmation) : Montpellier et d'autres villes à venir.

Un « EP » ou Extended Play de 6 titres dédié à la protection de la planète lancé en juin 2016



**Le Producteur de l'album**

EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au 1<sup>er</sup> de collecter et de traiter certains déchets choisis par les particuliers. Elle assure notamment la collecte des déchets de bricolage, des peintures, vernis, colles, mastics et autres de produits pour le jardinage, les engins, phytopesticides et produits ménagers dans des conditions respectant l'environnement et la santé.

EcoDDS œuvre en faveur national de plus de 15 millions d'habitants et assure avec succès sur plus de 3 000 communes, notamment et grâce à collectes gratuites. Elle collecte chaque année plus de 30 000 tonnes de déchets choisis par les particuliers. Grâce au soutien gouvernemental, la société a réussi à obtenir, en outre les collectivités à leur en supporter les coûts qui ne doivent pas être répercutés à posteriori.

EcoDDS travaille conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur avec ses entreprises adhérentes. Elles réalisent ainsi effectivement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

Toutes les informations sur [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

**DEEP GREEN SOUND**

01 LEEROY - LE CHANGE  
02 MARTIN STAHL - THE EDGE  
03 SANDRA NKAKE - JE, TU, TRI  
04 BRUCE SHERFIELD - KNOCK KNOCK  
05 CHET - AZUR  
06 JANICE LECA - BADEST HEROES OF ALL TIME

© 2016 EcoDDS France  
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la société est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la société est formellement interdite.

Livret explicatif :

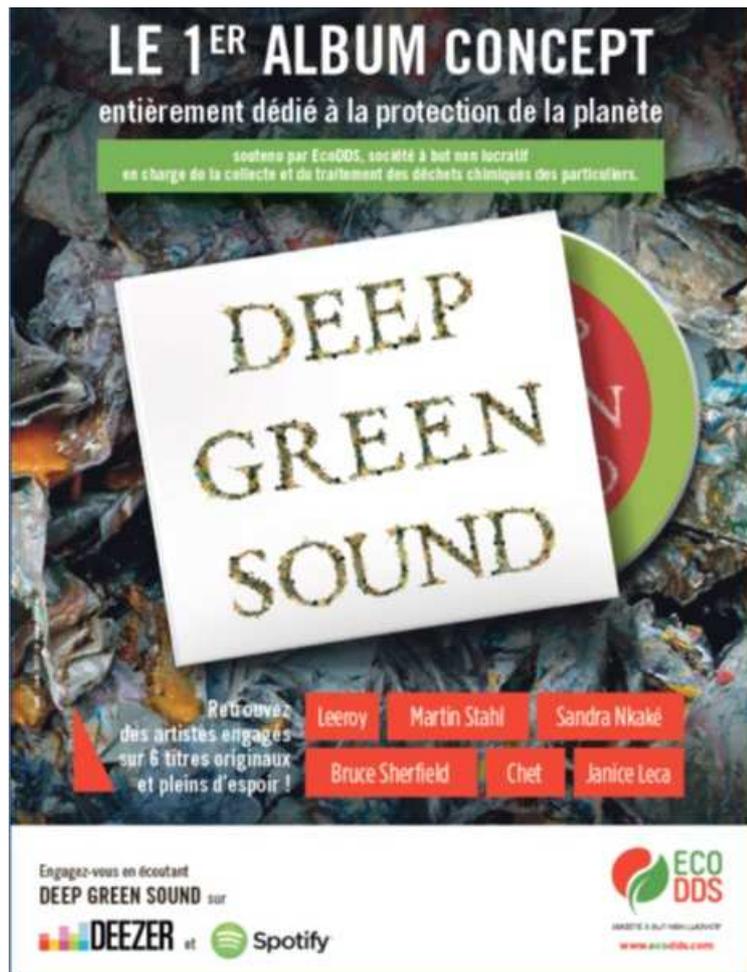


Bannières web sur Deezer et Spotify :





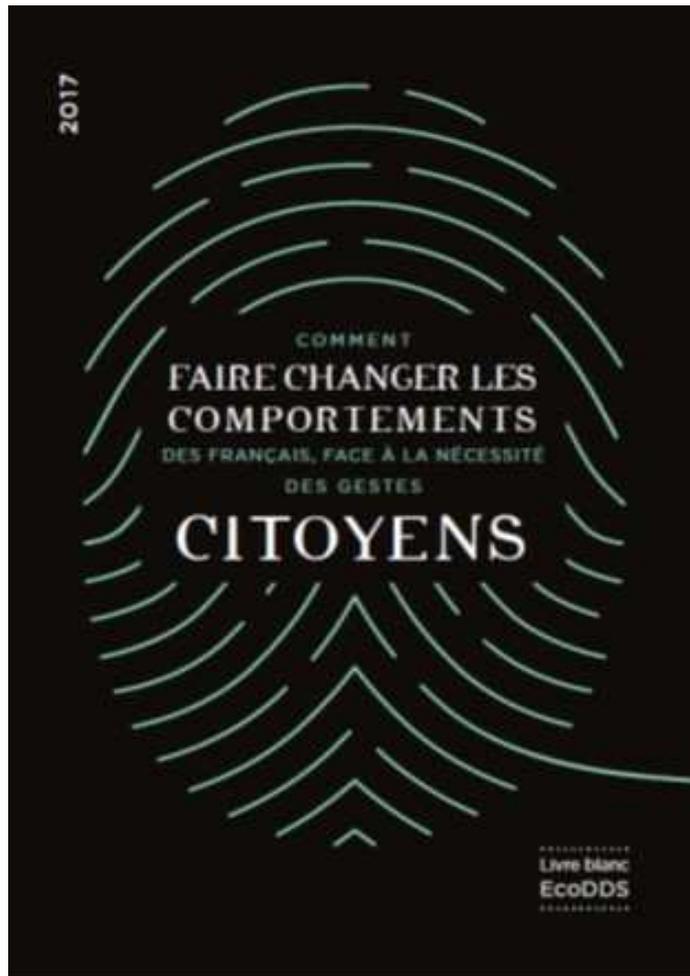
Encart dans Libération :

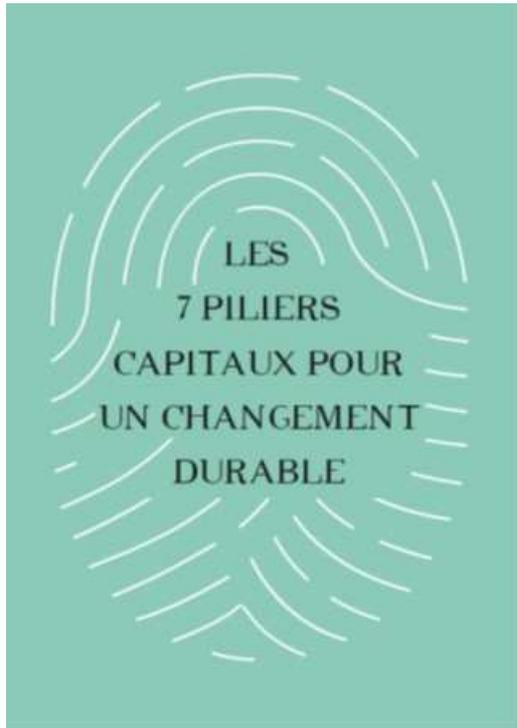


Lancement de l'EP :



**Un Livre blanc intitulé « les 7 piliers capitaux pour un changement durable » et ses dossiers spéciaux et conférences régionales**





- 1/ ÉMOTION  
NOTES DÉCISIONS NE SONT PAS INSUFFISÉES PAR LA RAISON, MAIS PAR NOS ÉMOTIONS.
- 2/ FIERTÉ  
UNE HABITUDE NE PEUT ÊTRE BRISÉE PAR UN CHANGEMENT RADICAL, MAIS PAR UN EFFORT PROGRESSIF, DE VICTOIRE EN VICTOIRE.
- 3/ INFLUENCE  
IL EST MOINS EFFICACE DE CONTRAINDRE L'INDIVIDU QU'IL DE LUI FAIRE CROIRE QU'IL EST LIBRE DE SES CHOIX.
- 4/ ENCOURAGEMENT  
LE DISCOURS DE CULPABILITÉ BRÛLE L'ÉNERGIE, QUAND CELUI QUI MET EN AVANT LA CAPACITÉ ET LE TALENT DONNE ENVIE DE RELEVÉER LES DÉFIS.
- 5/ OPTIMISME  
SI LA VISION ALARMISTE DU MONDE ANGOISSE ET BLOQUE L'ACTION, CELLE QUI PORTE LES SOLUTIONS ET LES ESPIRS SUSCITENT L'ENGAGEMENT.
- 6/ OPPORTUNISME  
UN CHANGEMENT GRATUIT N'A DE CHANCE D'ABOUTIR QU'À LA CONDITION D'ÊTRE PRÉSENTÉ COMME RENTABLE.
- 7/ RECONNAISSANCE  
ON NE CHANGE PAS PAR PUR ALTRUISME, MAIS D'ABORD POUR LA PLACE QU'UN COMPORTEMENT PEUT NOUS APPORTER DANS LA SOCIÉTÉ.

Dossier spécial du Monde

22 | DOSSIER SPÉCIAL

**ÉCO-RESponsabilité À QUOTIDIEN**

## Ecologie : aux actes, citoyens !

Les Français se déclarent de plus en plus concernés par la protection de l'environnement. Reste à mettre en place une palette de mesures pour les inciter à agir en conséquence

**Changer ses habitudes**

Le quotidien de l'écologie n'est pas une affaire de spécialistes. Les Français ont conscience de leur impact sur l'environnement et cherchent à agir. Mais comment ? Les experts proposent une palette de mesures pour les inciter à agir en conséquence.

**Le verre, le papier, le plastique, le métal, le bois, le textile, le verre, le papier, le plastique, le métal, le bois, le textile, le verre, le papier, le plastique, le métal, le bois, le textile...**

**Changement climatique**

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Les scientifiques s'accordent à dire que les émissions de gaz à effet de serre sont la cause principale de ce réchauffement. Pour limiter les dégâts, il est urgent de réduire nos émissions. Les citoyens ont un rôle crucial à jouer dans cette lutte.

**Énergie**

L'énergie est au cœur de notre société. Cependant, la production d'énergie est une source majeure de pollution. Il est donc essentiel de privilégier les énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos appareils électroménagers.

**Transport**

Le transport est un autre secteur clé de nos émissions de gaz à effet de serre. Les citoyens peuvent agir en privilégiant les transports en commun, le vélo ou la marche à pied, et en évitant les trajets inutiles.

**Alimentation**

Notre alimentation a un impact significatif sur l'environnement. Les citoyens peuvent agir en privilégiant les produits locaux et de saison, en réduisant la consommation de viande et de poisson, et en évitant le gaspillage alimentaire.

**Consommation**

La consommation est un autre domaine où les citoyens peuvent agir. Il est important de privilégier les produits durables, de réduire la consommation d'eau et d'électricité, et de privilégier le recyclage.

**Conclusion**

Le changement climatique est un défi de taille, mais il est possible de le limiter si nous agissons ensemble. Les citoyens ont un rôle crucial à jouer dans cette lutte. Il est urgent de passer de la prise de conscience à l'action.

DOSSIER SPÉCIAL | 23

## Roubaix, ville pionnière « de zéro déchet »

Pour la troisième année, la commune met au défi une centaine de familles de réduire de moitié leurs ordures ménagères

**REPORTAGE**

Une centaine de familles ont accepté de participer à l'opération « Zéro déchet ». Elles ont été sélectionnées au hasard. Leur défi est de réduire de moitié leurs ordures ménagères pendant trois semaines. Les experts ont mis à disposition des conseils et des outils pour les aider à réussir.

**Chacun s'engage**

Chaque famille a reçu un kit de démarrage comprenant des sacs de collecte, des conseils et des outils. Les experts ont également organisé des ateliers de sensibilisation et des visites de sites.

**Le succès est au rendez-vous**

Après trois semaines, les résultats sont encourageants. Les familles ont réussi à réduire de moitié leurs ordures ménagères. Les experts ont constaté que les citoyens ont pris conscience de leur impact sur l'environnement et ont adopté de nouvelles habitudes.

**Conclusion**

L'opération « Zéro déchet » a été un succès. Elle a permis de sensibiliser les citoyens à l'écologie et de leur faire adopter de nouvelles habitudes. Les experts recommandent de poursuivre ces actions et de les étendre à d'autres communes.

Conférence-débat à Lille, en partenariat avec La Voix du Nord



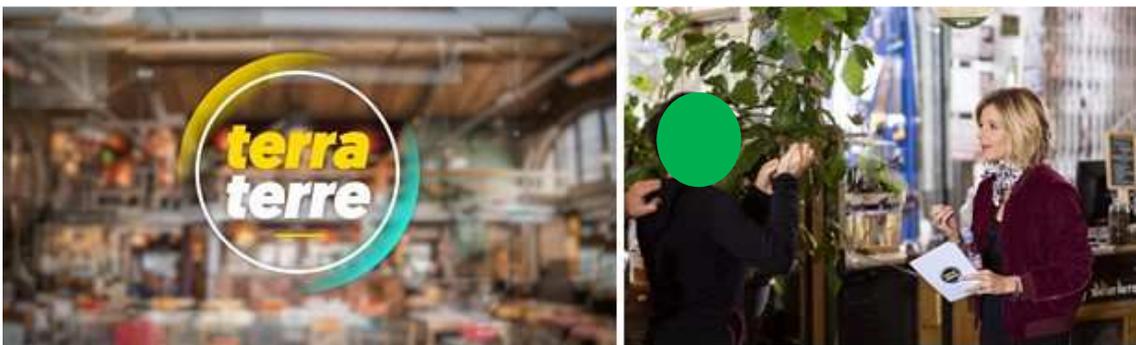
Spectacle pour les enfants (partenariat avec « Chapiteau Vert », une compagnie de théâtre qui réalise des spectacles dans les écoles autour du thème des déchets)

Page d'accueil du site Internet de Chapiteau Vert





**Parrainage de l'émission TV TERRA TERRE sur Public Sénat (créé en 2018)**



EcoDDS parraine l'émission diffusée par Public Sénat sur son antenne, consacrée aux problématiques de l'environnement, à partir de janvier 2018.

Ce magazine TERRA TERRE se veut pédagogique sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, expliquer les grands enjeux, les gestes du quotidien, éclairer le citoyen sur les choix à faire pour l'avenir.

C'est pour aider à une telle prise de conscience que ce magazine incarné par une journaliste va à la rencontre des citoyens, des acteurs de l'environnement dans tous les domaines et des élus locaux.

Pour l'année 2018, 10 numéros de 27 minutes de l'émission TERRA TERRE sont diffusés. Chaque émission est diffusée une dizaine de fois à des horaires différents. Une rétrospective est prévue pendant les congés de Noël 2018 sur la chaîne Public Sénat.

**Réalisation d'évènements locaux et ciblés pour créer de l'expérience avec des « déchets chimiques géants » :**

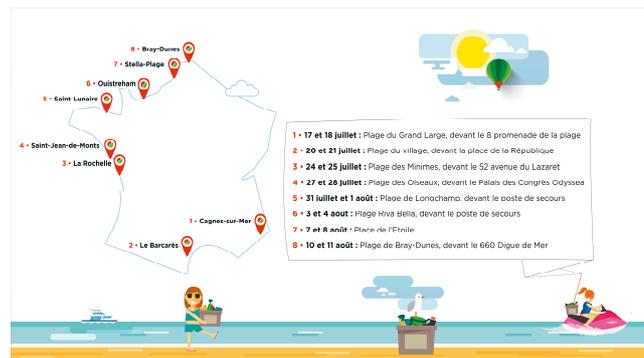
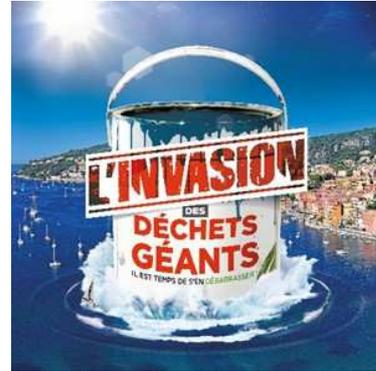
En centre-ville



Dans des stations de ski en 2017 et 2018



Ou au bord des plages et des lacs en 2017 et 2018



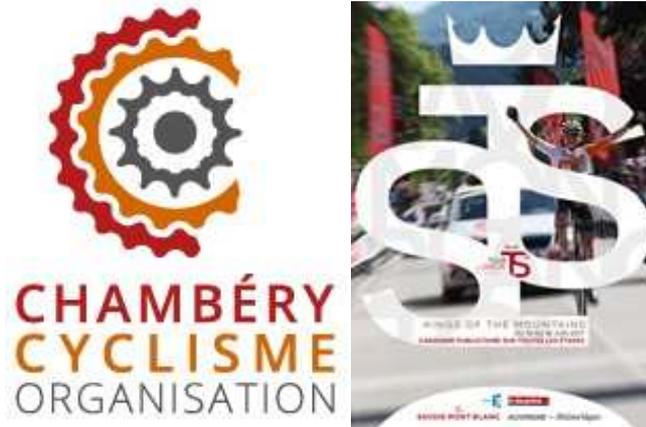
D'autres événements locaux sont organisés

Par exemple, EcoDDS a organisé des partenariats avec des collectivités locales de la Savoie autour d'évènements sportifs pour des opérations ponctuelles de collecte :

Avec le territoire Zéro déchets des Pays de Savoie



Avec le Tour de cyclisme Savoie Mont Blanc



Avec le Club professionnel de Handball de Chambéry



Toutes les actions d'information, de sensibilisation et de communication réalisées au niveau local sont en cohérence avec les actions menées au niveau national.

En outre, EcoDDS soutient techniquement ou financièrement des actions partenariales auprès des consommateurs, à l'initiative des associations ou des collectivités territoriales et menées par elles, et qui visent à informer le consommateur sur son mode de consommation et l'impact environnemental, économique et social de celui-ci afin de prévenir la production de déchets.

Par exemple EcoDDS a mené un partenariat avec le VALTOM (63) en novembre 2016 sur une opération de collecte événementielle de déchets phytosanitaires impliquant plusieurs partenaires privés et publics sur le territoire du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, représentant 16 déchèteries et 3 jardineries comme point de collecte.

Le but de cette opération était de sensibiliser les particuliers :

- Aux bonnes pratiques de gestion des déchets de phytosanitaires filière déchets dangereux en déchèterie
- Aux pratiques alternatives aux phytosanitaires

Extrait de la fiche projet

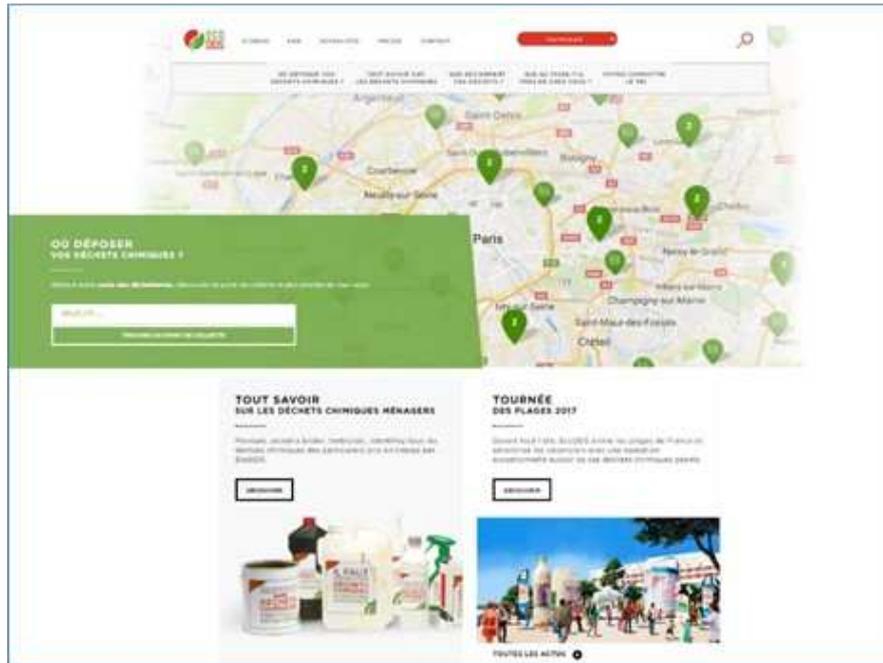


**Création d'un écosystème numérique sur l'information des DDS ménagers :**

A partir du site [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com) et la possibilité de trouver la déchetterie la plus proche de chez soi grâce à notre outil de géolocalisation

Page d'accueil du site [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)





ou en présentant de manière très pédagogique (film) le devenir des déchets collectés



**Une stratégie web de référencement (SEO, SEA) et de campagnes web :** présence de bannières web EcoDDS sur des sites de PQR (WEB 66) et création de contenu (espace dédié co-brandé : habillage & display dans les 62 quotidiens régionaux)



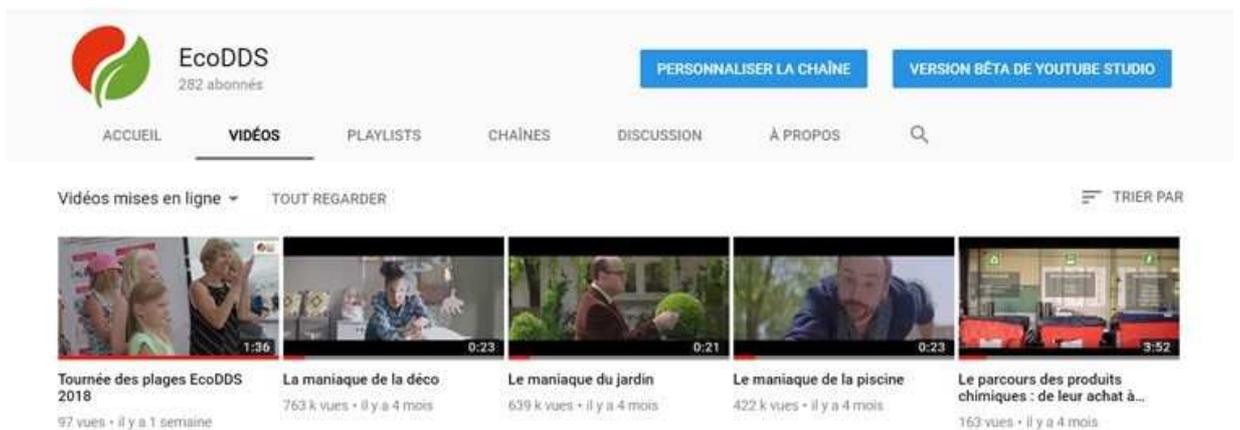


En étant présent sur les réseaux sociaux :

Page Facebook d'EcoDDS



Page Youtube d'EcoDDS



Sur ce réseau social sont disponibles les dernières vidéos EcoDDS.

- La vidéo de la tournée des plages (été 2018) revenant sur l'invasion des déchets chimiques géants opération de sensibilisation du public
- La campagne de communication « Les Maniaques » pour sensibiliser au tri des déchets chimiques les principaux utilisateurs de ces produits a été promue via une campagne sur Youtube et Facebook :
  - o « *Le maniaque de la déco* » : <https://youtu.be/v3nCQhMhmrQ>  
*Le décorateur qui fait des travaux de peinture par exemple*
  - o « *Le maniaque du jardin* » : <https://youtu.be/ev6f6e8SOMw>  
*Le jardinier amateur qui utilise des produits phytosanitaires*
  - o *Le maniaque de la piscine* : <https://youtu.be/Z6TpPv1S3Fq>  
*Le propriétaire de piscine qui réalise l'entretien de sa piscine*
- La vidéo pédagogique « Le parcours des produits chimiques de leur achat à leur traitement sécurisé » explique le fonctionnement de la filière EcoDDS et met en avant le travail quotidien des hommes et des femmes pour préserver notre santé et notre environnement. Cette vidéo (<https://youtu.be/9Wwb48d5fiw>) est également accessible sur notre site Internet.



- Toutes ces opérations de communication engendrent de nombreuses retombées presse (notamment dans la PQR) suivies mensuellement par EcoDDS

### Exemple de retombée presse en août 2018



Article paru le 04 août 2018

## Que faire de vos déchets chimiques ?

« L'invasion de déchets chimiques géants » : une opération ludique de sensibilisation au tri des déchets, menée sur les plages par Eco DDS, fait escale à Ouistreham.

Eco DDS (déchets diffus spécifiques) est une société à but non lucratif qui a pour mission d'organiser le fonctionnement de la filière des déchets spécifiques des ménages, et d'en assurer la pérennisation, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé. Une tournée estivale de sensibilisation est organisée pour la deuxième année. Des structures gonflables de 5 mètres de haut représentant des déchets, et qui constituent des obstacles, composent le parcours « Mission Déchet ». Il est accessible gratuitement aux enfants.

Vendredi, Killian, 8 ans et demi, en vacances avec sa grand-mère, se présente au stand. « **Je viens de Mantes-la-Jolie (Yvelines), je fais du hip-hop** », répond-il aux questions de Stéphane, l'animateur. Pas de problème, à la régie on lance la musique et le jeune garçon se lance dans une démonstration de danse. Ce qui lui vaudra de recevoir un jeu de Mölky ! Il faut ensuite passer aux choses sérieuses. Stéphane remet à Killian un bidon en plastique qu'il va devoir apporter jusqu'au bac à déchet. Il faut d'abord marcher en équilibre sur une bouteille d'alcool à brûler, ramper dans un flacon d'insecticide, grimper sur un pot d'enduit. « **C'est hyper chimique, l'enduit pour reboucher** », rappelle Stéphane.

Ensuite, il lui faut franchir des plots d'engrais et de chlore, avant d'atteindre un immense pot de peinture à l'intérieur duquel il y a un trampoline. Après trois sauts, Killian réussit à jeter le bidon dans le bac de récupération, à travers la fenêtre. Mission accomplie, Killian repart avec des cadeaux et il sait maintenant que le chlore ne se jette pas n'importe où dans la nature. Pour les adultes, un quiz est organisé toutes les heures avec des questions sur la connaissance des différents déchets ménagers. Samedi 4 août, de 12 h à 19 h, à côté du premier poste de secours.



*Killian vient de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Il a effectué le parcours sans problème.*

EcoDDS présente chaque année dans son rapport annuel les principales actions de communication et d'information

Extrait du rapport annuel 2017

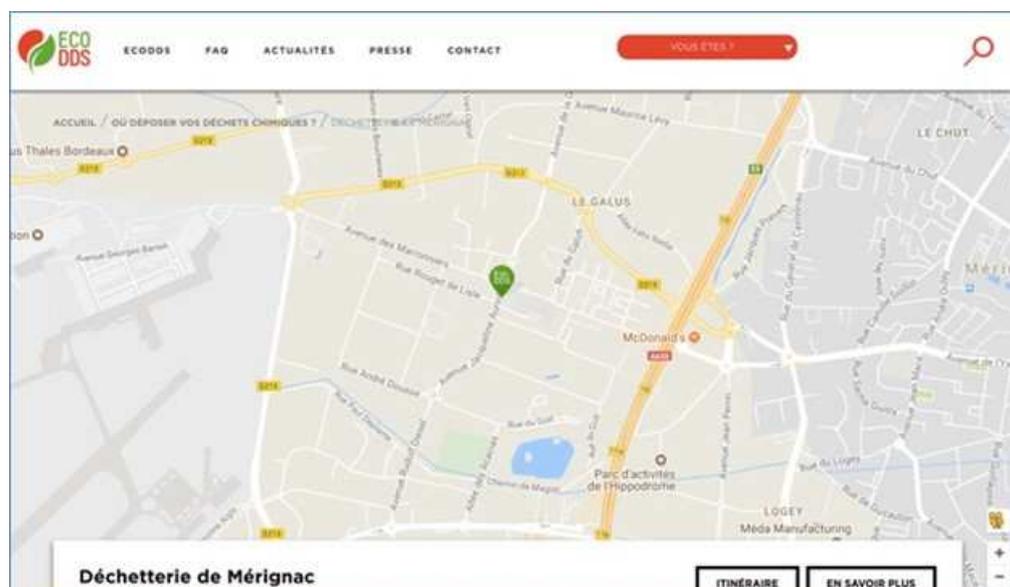
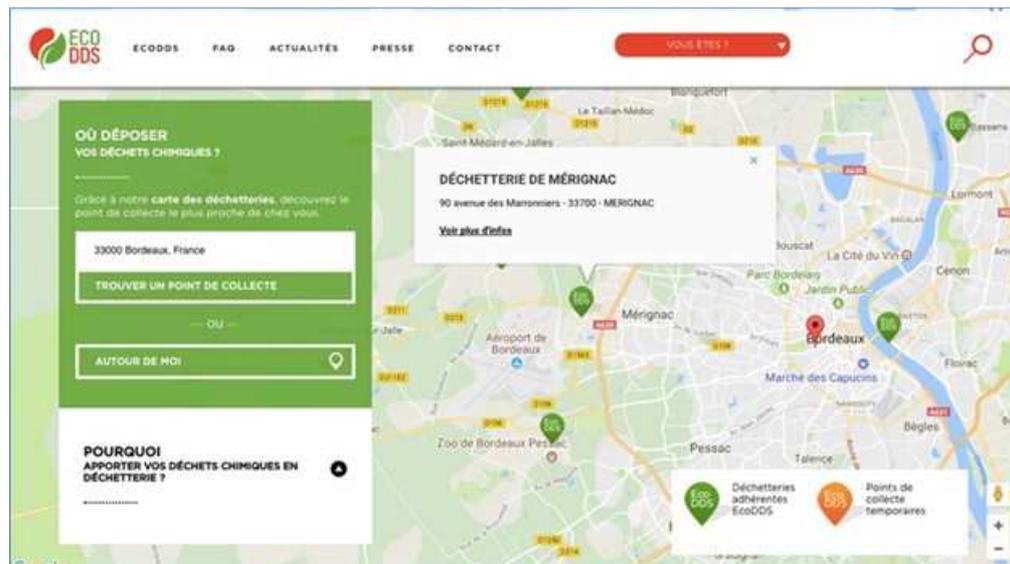


#### 7.1.4. Géolocalisation des points de collecte

Afin d'encourager les particuliers à rapporter leurs déchets, EcoDDS documente et met à jour, les informations relatives aux points d'apport volontaire de son dispositif de collecte, au sein d'une base de données dont les informations suivantes sont renseignées et tenues à jour pour chaque point de collecte (<https://www.ecodds.com/particulier/>) :

- la nature du point de collecte ;
- le nom du point ;
- le nom de l'organisme ;
- la localisation du point d'apport (carte et adresse postale complète) ;
- un lien direct sur le site Internet correspondant au point de collecte

Exemple d'une recherche sur Bordeaux (33) et sélection de la déchetterie de Mérignac :



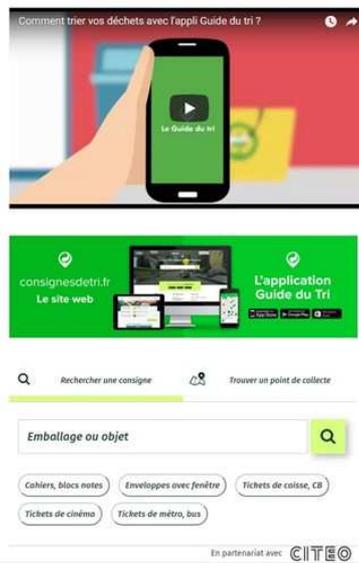
Cas où l'utilisateur clique sur 'en savoir plus' : l'internaute est directement redirigé vers le site lui donnant toutes les informations spécifiques aux points de collectes de la part de la collectivité : horaires, le cas échéant les conditions de collecte, etc.



Co-construction avec Eco-Emballages (aujourd'hui CITEO) de l'outil commun du guide de tri

Pour cela, EcoDDS a communiqué sa base de données à Eco-Emballages. « Guide du tri » est un site Internet et une application mobile pour obtenir les consignes de tri de produits de différentes filières dont celle des DDS ménagers.

De plus, pour certains produits il y a des « Infos en + » ainsi qu'un « Saviez-vous ? » pour savoir par exemple combien de cannettes il faut pour fabriquer un produit ou encore que l'identification des DDS ménagers est nécessaire pour aider les agents de déchetterie dans leur tri.





Guide du déclarant adhérent



**SOMMAIRE**

<b>04</b>	<b>LA CAMPAGNE DE DÉCLARATION</b>
05	LA DÉCLARATION DES VOLUMES - PHASE DE PRÉPARATION
06	LA DÉCLARATION DES VOLUMES - PHASE DE DÉCLARATION
13	L'ATTESTATION DE VÉRACITÉ
16	LES AUDITS
<b>17</b>	<b>LES ÉCO-CONTRIBUTIONS</b>
18	LES APPELS DE PROVISIONS
19	LA RÉGULARISATION
20	RETARD SUR RÈGLEMENT
20	REMBOURSEMENT DES SOMMES EN FAVEUR DU DÉCLARANT
<b>21</b>	<b>ASSISTANCE</b>
22	PÉRIMÈTRE PRODUITS
22	PROCESSUS DÉCLARATIF
22	RÈGLEMENTS
<b>23</b>	<b>ANNEXES</b>
24	RÉTRO-ARNAIS DE LA CAMPAGNE 2018
25	LISTE INDEXÉE DE L'ARRÊTÉ PRODUITS
32	MODELES D'ATTESTATIONS DE VÉRACITÉ
35	CONNEXION AU PORTAIL

Retrouvez aussi le guide périmètre produit actualisé sur le portail [eco.dds.fr](http://eco.dds.fr) et sous le thème [eco.dds.fr](http://eco.dds.fr)

Espace Adhérent > Label les experts (commissaires) > Déclaration > guide périmètre produits V4 2018/07

Guide périmètre produits



<b>I. INTRODUCTION</b>	
<b>II. GRANDS PRINCIPES</b>	
1. Coacchère ménage d'un produit	p.04
2. Conditionnement minimal du contenu	p.04
3. Conditionnement minimal du contenu	p.04
4. Composition et dangerosité	p.04
5. Produits multiusages	p.04
6. Tonnages dans l'unité déclaratif : contenu, contenant, suremballage	p.05
7. Réseau de distribution	p.05
<b>III. CONSIGNES PAR DÉSIGNATION / CATÉGORIE DE PRODUITS</b>	
Catégorie 3 : Produits à base d'hydrocarbures	p.06
Catégorie 4 : Produits d'adhésion, d'insécherité et de réparation	p.06-07
Catégorie 5 : Produits de traitement des matériaux et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface	p.07-09
Catégorie 6 : Produits d'entretien spécifiques et de protection	p.09-11
Catégorie 7 : Produits chimiques usés	p.11-12
Catégorie 8 : Solvants et diluants	p.12-15
Catégorie 9 : Produits biocides et phytosanitaires ménagers	p.13-15
Catégorie 10 : Engrais ménagers	p.15
<b>IV. ANNEXES</b>	
1. Arbre de décision en fonction du statut du Mett	p.16
2. Mode d'emploi de l'annexe produits	p.17
3. Guide périmètre produit	
a. Résumé des pré-croquis 2018	p.18
b. Annexe complète	p.19-25
4. Lienque de produits	p.25-26
5. Assistance	p.27

## Guide de déclaration

# MODE D'EMPLOI DÉCLARATION DE VOS PRODUITS



### INTRODUCTION

Ce guide a pour objectif de vous aider dans la phase d'adhésion et de déclaration de vos produits réglementés, mis sur le marché. Afin de calculer la provision qui sera due pour l'année 2013, la base déclarative de départ est fondée sur vos mises sur le marché de toute l'année 2012.

### LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

#### PHASE DE PRÉPARATION À L'ADHÉSION ET À LA DÉCLARATION

- 1 Identifier la ou les catégorie(s) de produits de l'arrêté produits du 16 août 2012 pour lesquels vous êtes concerné.
- 2 Identifier la référence de vos produits en vous reportant à la liste produits indexée qui détaille les catégories produits qui sont dans l'outil de déclaration.
- 3 Identifier les différents types de conditionnement pour le produit défini (liquide, solide, aérosol), ainsi que les différents conditionnements en volumes et en poids concernés.
- 4 Identifier les poids des produits concernés. Pour chaque produit, le poids est égal au poids du contenant (c'est-à-dire le contenant au contact du produit + couvercle, bouchon ou tout autre système de fermeture) auquel s'ajoute le poids du contenu sans les autres emballages.
- 5 Calculer vos mises sur le marché totales en tonnes pour chaque produit (en fonction de son type de conditionnement, de son poids et de sa quantité → voir exemple disponible ci-après).
- 6 Additionner l'ensemble des poids d'une catégorie produits que vous pourrez reporter dans l'outil de déclaration.

**ATTENTION :** Vous devez garder tous les documents qui vous ont permis de faire le calcul en précision de l'attestation de véracité qui doit être fournie chaque année. Les mêmes documents et calculs intermédiaires pourront vous être demandés en cas d'audit/contrôle par un tiers ou par EcoDDS.

Remarque : Les produits à déclarer doivent appartenir à la nature de produit définie et se présenter conformément au contenu et au conditionnement du système de conditionnement déclaré.



### CAS SIMPLE

Vous êtes concerné par des produits de l'arrêté produits et de correspondance dans l'outil de déclaration : catégories de produits 3, 6, 7, 8, 9 et 10 (voir la liste indexée des produits).

**Exemple :** Peinture extérieure pour véhicules (autres conditionnements) (06.01.01 ≤ 1L)  
Vous devez faire la somme des poids des produits ≤ 1L.

Type de produit (nature de produit ou kg (ou en autre unité possible))	Références produits	Poids (contenu + couvercle ou système de fermeture au contact du produit)	Quantité	Total en KG (Poids x Quantité)	Total en tonnes (Total en Kg ÷ par 1000)
0.800 L	Ref. xxx Ref. yyy Ref. zzz	0.200 kg (0.050 kg de contenu + 0.150 kg d'emballage au contact du produit)	2000	400	0.40
0.800 L	Ref. aaa Ref. bbb	0.300 kg (0.050 kg de contenu + 0.250 kg d'emballage au contact du produit)	3000	900	0.90
1.000 L	Ref. ccc Ref. ddd	0.100 kg (0.050 kg de contenu + 0.050 kg d'emballage au contact du produit)	1200	120	0.12
Total des mises sur le marché (somme des totaux en Kg)				1420	1.42



Calculez, par ligne de produits, les cumulés annuels (de l'année N-1) de mises sur le marché à déclarer en tonnes.



### CAS DES CATÉGORIES 4 & 5 (bénéficiant d'un abattement selon les canaux de distribution)

Vous êtes concerné par des produits de l'arrêté produits et de correspondance dans l'outil de déclaration : catégories de produits 4 et 5 (voir la liste indexée des produits).

Ce sont des catégories qui bénéficient d'un abattement pour tenir compte des canaux de distribution et de la part professionnelle non soumise à contribution.

**Exemple :** Peinture, vernis, laque, ou dérivés (autres conditionnements) (05.03.01 ≤ 15 L)  
Vous devez faire la somme des poids des produits ≤ 15 L.

Type de produit (nature de produit ou L ou kg (ou en autre unité possible))	Références produits	Poids (contenu + couvercle ou système de fermeture au contact du produit)	Quantité	Total en KG (Poids x Quantité)	Total en tonnes (Total en Kg ÷ par 1000)
1 L	Ref. xxx Ref. yyy Ref. zzz	1.5 kg (0.500 kg de contenu + 1.000 kg d'emballage au contact du produit)	1000	1500	1.5
5 L	Ref. aaa Ref. bbb Ref. ccc	4 kg (0.500 kg de contenu + 3.500 kg d'emballage au contact du produit)	2000	8000	8.0
15 L	Ref. ddd Ref. eee	18 kg (1.000 kg de contenu + 17.000 kg d'emballage au contact du produit)	1000	18000	18.0
Total des mises sur le marché (somme des totaux en Kg)				21000	21.0

Notes d'information : exemple du changement de périmètre produit

**NOTE D'INFORMATION**

**Modification du périmètre produits**  
 1<sup>er</sup> mars 2016

Chers adhérents d'EcoDDS,

Suite aux échanges entre les représentants des Collectivités Locales, les Fédérations Professionnelles et les Pouvoirs Publics, le périmètre produits de la filière DDS ménagers évolue avec l'arrêté du 4 février 2016. Ce dernier a été complété par l'avis du 16 février 2016 paru au Journal Officiel.

**Ce qui change**

**AJOUT**

Produit de TRAITEMENT PISCINE	Nomenclature produits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulateurs PH +/-</li> <li>• Roculant</li> <li>• Réhausseur de TAC</li> <li>• Anti-phosphate, etc.</li> </ul>	0611* <span style="background-color: yellow; border: 1px solid black; padding: 2px;">NCv</span>
Décapant APPAREILS DE CUISSON <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyant et décapant pour plancha, barbecue, vitrocéramique.</li> </ul>	0609*
Nettoyant et décapant pour cheminées et inserts et APPAREILS DE CHAUFFAGE MENAGER	0607*

**RETRAIT**

Produit	Nomenclature produits
La ve-glace hiver/ Concentré de lave-glace → aucun lave-glace auto DDS désormais	0603*
Rénovateur plastique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto</li> <li>• Mobilier de jardin</li> </ul>	0501*

À ce titre, vous trouverez en accompagnement le barème 2016 complété de la nouvelle ligne de produits et mis à jour des nouvelles mentions et indications des seuils de conditionnement maximums, ainsi que le guide périmètre produits à jour.

**Quelle date d'application ?**

Compte tenu de la date de parution, la modification du périmètre s'applique aux volumes mis sur le marché à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.  
 Cela n'a donc aucun impact sur la campagne de déclaration actuelle (volumes 2015).  
 Ainsi début 2017, les volumes seront à déclarer sur les périodes suivantes :

Produit de TRAITEMENT PISCINE Décapant APPAREILS DE CUISSON Nettoyant et décapant pour cheminées et Inserts et APPAREILS DE CHAUFFAGE MENAGER	Du 01/03/2016 au 31/12/2016
Lave-glace hiver Concentré de lave-glace Rénovateur plastique	Du 01/01/2016 au 29/02/2016

Bien cordialement,

Pierre Charlemagne  
 Directeur Général

Jean-François Rey  
 Interlocuteur Metteurs sur le Marché

EcoDDS rappelle aux adhérents que leur responsabilité porte sur la réduction des impacts environnementaux, économiques et sociaux liés à la fin de vie des produits chimiques, par la prise en charge de la gestion des DDS ménagers mais également par la prévention et le développement de l'éco-conception

(COMPRENDRE)

(PRATIQUE)

Déchets Spécifiques des ménages

# TOUS À LA DÉCHETTERIE !

**→ Pourquoi apporter mes Déchets Spécifiques à la déchetterie ?**

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollués par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement.

Les déchets spécifiques, généralement issus de produits chimiques, nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

**→ EcoDDS & , quel partenariat ?**

Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Selon le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), chaque metteur sur le marché de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement a la responsabilité d'assurer la prévention et la gestion des déchets ménagers qui en sont issus (article R. 543-228 du code de l'environnement).

l'adhérent d'EcoDDS pour s'acquitter de ses obligations légales

l'metteur sur le marché de ces produits chimiques appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS), est concerné par cette loi. En adhérant à EcoDDS, seul éco-organisme opérationnel dédié aux DDS des ménages et agréé par les pouvoirs publics depuis le 20 avril 2013, notre enseigne s'acquitte de ses obligations légales. EcoDDS prend donc directement en charge la collecte et le traitement de ces DDS ménagers apportés en déchetterie ou lors d'opérations ponctuelles de collecte.

**→ Que deviennent-ils ?**

Mise sur le marché de produits chimiques de déchets spécifiques

Collecte en déchetterie

Tri des déchets spécifiques par les déchetteries pour leur responsabilité élargie

Valorisation énergétique, incinération ou recyclage des déchets spécifiques dans des installations autorisées de l'environnement

Transport réglementé vers des sites industriels spécialisés de tri et de recyclage

**→ Les déchetteries les plus proches :**

**Les déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie**

Plus d'information sur :

[www.mesdechetspecifiques.com](http://www.mesdechetspecifiques.com)

EcoDDS informe régulièrement ses adhérents sur les actions qu'il conduit pour leur compte dans le cadre de son agrément, *tout particulièrement sur les résultats des études et de la recherche et du développement, les bonnes pratiques en matière d'éco-conception et leurs résultats*, et enfin les services qu'il leur propose.

EcoDDS communique par ailleurs à ses adhérents les résultats de la filière des DDS ménagers.

Extrait de la newsletter envoyée à tous les adhérents en 2016

## Opérations de collectes ponctuelles des déchets chimiques

### Retour sur le succès des Journées DéchetsTri en 2015

En 2015, EcoDDS a organisé 53 Journées DéchetsTri dans 50 magasins Leroy Merlin différents et a collecté près de 40 tonnes. Le principe ? « Si tu ne vas pas en déchetterie, les Journées DéchetsTri viennent à toi ! ». En moyenne, cela représente un peu plus d'1 tonne de DDS collectée sur une journée (10h-17h) sur un parking Leroy Merlin, soit l'équivalent d'un mois de collecte sur une déchetterie moyenne. Au total, ce sont 444 retombées presse et 25 millions de personnes touchées par la campagne grâce à la presse, la radio et la TV.



### Elargissement des opérations de collectes ponctuelles en 2016.

Fort du succès de la campagne des « Journées DéchetsTri » en 2015, EcoDDS a décidé d'étendre sa campagne en 2016 et de développer les partenariats.

Dès la fin février, EcoDDS a rejoint les magasins **Carrefour** qui ont initié une opération spéciale de collecte des pesticides « Tous concernés par la Nature ».

EcoDDS a également renouvelé son partenariat avec **Bolonic** au mois de mars : les particuliers ont été invités à se débarrasser de leurs pesticides en les rapportant sur deux week-ends dans les 66 magasins de l'enseigne de jardinerie. Au total plus de 8 tonnes de déchets ont été rapportées, 2 tonnes de plus que la saison 2015. Une deuxième vague de collecte des phytosanitaires & biocides est prévue à l'automne prochain.

Avec **Leroy Merlin**, le plus ancien partenaire d'EcoDDS, ce sont 130 « Journées DéchetsTri » organisées entre

début avril et fin octobre 2016. À la fin mai, 40 Journées DéchetsTri ont déjà été organisées depuis le lancement de la campagne et plus de 50 tonnes de déchets chimiques ont été rapportés par les ménages. EcoDDS aura visité près d'une quarantaine de villes de France. C'est deux fois plus que la saison 2015.

En juin, EcoDDS va ajouter 20 nouvelles opérations de sensibilisation et de collecte en France avec l'enseigne **Castorama**. L'éco-organisme prévoit du 11 juin au 16 juillet 20 « Journées de collecte des déchets chimiques - Le bon geste tri si tu ne vas pas à la déchetterie. ».





Les premières affiches au format A4 pour chacun des 9 flux de la filière (nouvelles versions complémentaires d'affiches à consulter dans le chapitre 4 cf. 4.2.2.2 conditions de collectes séparées)



Ces supports sont envoyés en version plastifiée à l'ensemble des collectivités dès qu'elles adhèrent chez EcoDDS. Nous leur préconisons de les afficher dans le local DDS pour aider les agents à trier.

Podium des déchets hors réglementation (réalisé suite à la caractérisation et pour éviter que des déchets hors EcoDDS se retrouvent dans les bacs EcoDDS)

**Le PODIUM des déchets hors réglementation DDS des ménages**

1 ▶ Les produits **hors périmètre** par leur nature

2 ▶ Les produits **hors seuils**

3 ▶ Les produits **non identifiés** ou sans marquage produit

Ne pas déposer dans les contenants EcoDDS

**Exemples de déchets hors périmètre EcoDDS**

Nettoyants et produits d'entretien pour le linge, le sol et la maison	Les produits alimentaires
Les peintures professionnelles	Les bidons/bouteilles d'eau de javel et eau déminéralisée
Les produits phytosanitaires professionnels et vétérinaires	Les aérosols liés à la cosmétique, les désodorisants et détachants
Les huiles et graisses mécaniques, le liquide de frein	Matériel de peinture

Ce document pédagogique est destiné à faciliter le geste de tri requis pour une prise en compte conforme des DDS gérés par EcoDDS. Il ne se substitue en aucun cas à l'étiquetage produit du 15 août 2011 et ne saurait être considéré comme une liste exhaustive de produits hors périmètre.

## Guide d'adhésion des collectivités

**GUIDE D'ADHÉSION DES COLLECTIVITÉS**

**➔ OBTENEZ VOS IDENTIFIANTS**

- 1 Connectez-vous sur le site d'EcoDDS : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)
- 2 Cliquez sur la partie verte du cercle situé en haut à droite du site, nommée « Espace adhésions ».
- 3 Sélectionnez votre profil dans le menu déroulant.
- 4 Remplissez la Fiche d'identité Collectivité puis cliquez sur « Inscrivez-vous », sans oublier de cocher que vous disposez bien d'une compétence collective, obligatoire.
- 5 EcoDDS vous communique vos identifiants sous 48 heures par retour de mail (N.B. : si la fiche est incomplète, un interlocuteur EcoDDS vous contactera).

**ATTENTION !** Une collectivité peut un groupe de déchetteries avant que les populations concernées ne puissent être informées par d'une seule convention type. Nous invitons chaque Collectivité à vérifier qu'elle est la signataire de la convention demandée.

**➔ TÉLÉCHARGEZ, REMPLISSEZ ET ENVOYEZ LES DOCUMENTS TYPES D'ADHÉSION**

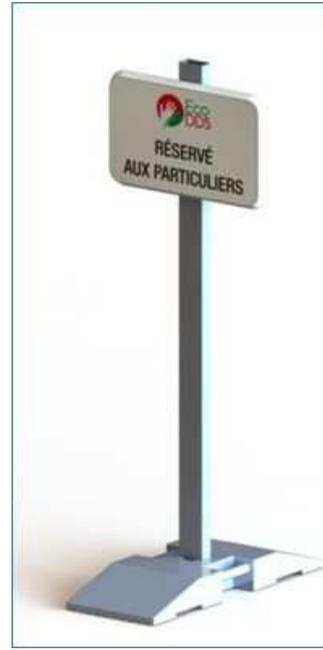
- 1 Une fois vos identifiants reçus, cliquez sur « Espace abonnés » (partie rouge du cercle situé en haut à droite du site).
- 2 Téléchargez et remplissez la lettre de manifestation d'intérêt d'adhésion comprenant un questionnaire Collectivité (leur format varie selon les collectivités) : formulaire téléchargeable ou version numérique. Il s'agit du premier document à envoyer complété à EcoDDS ([eco@ecodds.com](mailto:eco@ecodds.com)).
- 3 EcoDDS valide les éléments de la lettre de manifestation d'intérêt d'adhésion qui seront ensuite repris dans la convention type.
- 4 Téléchargez et remplissez la convention type adhésion, ainsi que l'avenant 1 du tarifaire (seuls formats sont disponibles : format numérique ou version numérique), documents à envoyer en 2 exemplaires de chaque signé par le représentant autorisé à EcoDDS, accompagnés d'un SIB et d'une copie de la délibération, une fois que la Collectivité a vérifié les pré-requis et données.

La lettre de manifestation d'intérêt ainsi que le processus de signature de la convention type. La convention accompagnée d'un SIB et d'une copie de la délibération ainsi que la lettre de manifestation d'intérêt constituent le dossier contractuel complet et ne peuvent être dissociées.

➔ L'adhésion devient effective le 1<sup>er</sup> jour du mois calendrier qui suit la contre signature par EcoDDS de la convention type d'adhésion dûment complétée et signée par la Collectivité (N.B. : dans le cas d'une convention incomplète, EcoDDS devra respecter un délai maximum de 30 jours pour contacter la Collectivité et faire compléter la convention).



## Une signalétique pour l'espace réservé aux DDS des ménages



EcoDDS informe ensuite régulièrement les collectivités adhérentes sur les principales actions menées et les données générales de la filière.

### Extrait de la newsletter de mars 2016

**L'Echo DDS** | Mars 2016

La newsletter des collectivités

**Édito**

La collecte sélective des déchets de proximité EcoDDS nous des changements opérationnels qui ont été accompagnés, tout au long de l'année 2015, par un investissement important et une implication de la part de nos équipes et des équipes des collectivités territoriales. Les formations des agents et encadrants de déchetteries, des opérateurs de déchèterie, les accompagnements terrain à l'amélioration continue, l'achat de nouveaux outils, ainsi que l'effort remarquable fourni par toutes les parties prenantes ont permis de baisser nettement le taux de non-conformités produits présents dans les bacs mis à disposition par EcoDDS.

Nous souhaitons poursuivre ces efforts en 2016 avec un objectif commun : performer la filière DDS des ménages, écouter le demandeur de ses déchets, et mobiliser sur la collecte.

Loïc DERRIEN, Président et Pierre CHARLEMAGNE, Directeur Général

**Le taux de non-conformités produits divisé par presque 4 en 20 mois**

Entre 2014 (année de démarrage opérationnel de la filière DDS des ménages) et 2015, EcoDDS a mené 7 campagnes de concertations des déchets en provenance de 700 déchetteries, ce qui représente :

- 115 tonnes de déchets caractérisés ;
- 32000 m<sup>3</sup> en volume caractérisés ;
- 2 640 bacs contrôlés dont des fûts, colisés et bacs de 600 litres ;
- un taux de non-conformité produits divisé par presque 4 en 20 mois entre le premier trimestre 2014 et début 2015 ;
- des améliorations fût par fût très significatives sur le pourcentage de produits hors filière DDS des ménages.

Après un effort remarquable de toutes les parties prenantes (collectivités, opérateurs de déchets, EcoDDS), le nombre de déchets non conformes sur le fil est très nettement en baisse sur chaque fût et les déchetteries moins vertueuses sont en forte baisse.

Beaucoup de collectivités adhérentes qui ont contribué à l'élaboration d'un « Bac des bonnes pratiques » sur la communication ont été sollicitées et se sont impliquées pour faire de ce filère qui est aussi leur, un exemple de rigueur dans le respect des contraintes environnementales.




**Retour d'expérience 2015 sur des projets pilotes d'Accompagnement à l'Amélioration Continue**

Depuis septembre 2015, EcoDDS est intervenu dans le cadre de projets pilotes d'Accompagnement à l'Amélioration Continue auprès de collectivités démontrées et volontaires.

Ces interventions ont été menées par l'équipe opérationnelle et EcoDDS s'appuie sur des intervenants régionaux, directeurs relations collectivités, directement sur les déchetteries, en étroite collaboration avec les agents et les équipes encadrantes des collectivités.

Les interventions sont faites directement sur site sous la forme de demi-journées avec un maximum de 5 à 6 personnes à accompagner (agents + encadrants), un point est ensuite fait 4 mois après l'intervention pour valider la pérennité de ce qui a été mis en œuvre et les éventuelles récurrences de non conformités produits.

En amont de ces interventions, les collectivités :

- ont été obligées de nous fournir tous les moyens dont elles disposent pour gérer au mieux le filère sur les déchetteries (accompagnement des agents, séparation physique des bacs de la filière EcoDDS et du hors filière, utilisation systématique de tous les outils mis à disposition par EcoDDS) ;
- souhaitent bénéficier d'un accompagnement terrain spécifique afin d'obtenir davantage la qualité du filère en condition réelle ;

À ce jour, 5 interventions pilotes ont été menées, ce qui représente plus de 80 agents et encadrants accompagnés. Notre objectif est de poursuivre cet accompagnement jusqu'au mois de septembre 2016 et mener à minima 12 projets pilotes. Deux sont déjà planifiés sur le mois de mai.

Nos premiers retours d'expériences nous amènent à constater que les difficultés de la déchetterie par nos adhérents sont différentes selon les régions, les départements, la configuration des infrastructures et les moyens dont disposent les collectivités. Cette situation nous amène à ne pas avoir un modèle unique de projet de changement.

**Quelques verbatims de collectivités après intervention**

« Le retour est positif pour tous les agents, ils apprécient le accompagnement juste dans leur localité et le fait qu'ils puissent intervenir à l'initiative de tous les agents. »

« Les agents ont apprécié cette formation, ainsi que le fait de pouvoir intervenir sur le terrain. »

« Pour moi ça va, j'ai du matériel à la fois la compétence de la filière mais j'ai également pu bénéficier de la compétence de la filière. »

« Nous sommes très satisfaits de la qualité des interventions, après que des outils pratiques pour les déchets fûts, une autre idée pour un filère des bacs profonds de 11 sur une fréquence trimestrielle avec contrôle des agents sur les produits déposés par les usagers et des produits présents dans les bacs, le fait de pouvoir être présent. »

« De notre côté, la formation EcoDDS a été très intéressante, notamment par les échanges sur des points de vue de la filière EcoDDS. Nous avons pu bénéficier de votre expertise. »

« Cette formation a permis d'acquiescer tous les agents de visiter à jour et de leur présenter des éventuelles nouveautés. Cela a permis ensuite de mieux à la base et le périmètre produits ne change pas. »



Extrait de la newsletter de décembre 2017 envoyés aux agents de déchetteries



EcoDDS a conçu, remis ou envoyé de nombreux « goodies » (cadeaux personnalisés) à destination des agents de déchetteries (stylos, clés USB, kit goodies, jeu concours avec réglette de tri, jeu concours en ligne pour gagner un iPad...) pour non seulement faciliter le plus possible la mise en place de la filière mais aussi pour créer un lien régulier avec les acteurs clés du terrain.



Seuil à 5L ou 5kg

**pH - = ACIDES**

**pH + = BASES**

Les astuces tri  
REGULATEURS pH

Produits Photographie

Les produits du monde de la photographie  
→ Hors Périmètre

Les astuces tri  
PRODUITS PHOTO  
HORS FILIERE

EcoDDS assure un plan de formation de l'ensemble des agents de déchetterie et encadrants depuis mars 2014. C'est la totalité des collectivités adhérentes qui a été formée. Dès la deuxième année, EcoDDS propose un deuxième module de formation. Ainsi, à travers plus de 1 600 sessions de formation à travers la France (DOM COM inclus), EcoDDS a formé plus de 14 500 stagiaires représentant plus 10 000 agents de déchetteries et encadrants dont plus de 4 500 ont été formés 2 fois.

Une attention particulière est apportée lors de cette formation à la sécurité des personnes et à la protection de l'environnement.

	Campagnes	Nombre de sessions	Nombre de collectivités	Agents et encadrants formés
<b>2014</b>	<b>Module 1</b> (Initiation)	483	400	4 600
<b>2015</b>	<b>Module 1</b> (Initiation)	255	250	2 450
<b>&amp;</b>				
<b>2016</b>	<b>Module 2</b> (avancée)	562	480	4 900
<b>2017</b>	<b>Module 1</b> (Initiation)	50	40	400
	<b>Module 2</b> (avancée)	280	75	2 150
	<b>TOTAL cumulé</b>	<b>1 630</b> Module 1 : 738 Module 2 : 562	<b>690</b> formées dont 550 (80%) formées une deuxième fois	<b>10 000</b> formés et 14 500 stagiaires (car une partie a été formée 2 fois)

En complément des formations en salles, EcoDDS a développé un outil de e-learning à destination des encadrants des agents de déchetterie.



Avec cet outil, les apprenants accèdent à des vidéos pédagogiques à travers des modules auxquels sont associés des jeux pour s'assurer de la validation des acquis et des liens vers les supports / outils de consignes de tri :

#### Module 1 : EcoDDS et la filière des DDS des ménages

- Vidéo 1 : EcoDDS et la filière des ménages afin de découvrir la filière et identifier ses principaux acteurs
- Vidéo 2 : le fonctionnement de la filière et la mission d'EcoDDS
- Jeu sous forme de quizz pour valider cette thématique



## Module 2 : l'identification d'un DDS des ménages

- Vidéo 1 : définition de la notion de DDS des ménages, identification des univers et des produits concernés, présentation des erreurs classiques
- Jeu : « la pêche » aux DDS



**E-formation EcoDDS 2016**

### 2 IDENTIFIER LES DDS

Cet atelier vous permettra de cerner précisément ce que sont les DDS : Les univers d'où ils proviennent, les produits concernés... Une étape importante dans votre parcours !

**QU'EST-CE QU'UN DDS DES MÉNAGES ?**

**Objectifs :**

- Définir la notion de DDS des ménages.
- Identifier les univers et les produits concernés
- Limiter les erreurs classiques

**Durée :** 3 min 30

**A VOUS DE JOUER !**

**La pêche aux DDS est ouverte !**

Cliquez sur les « DDS » pour marquer des points et valider votre atelier !

- Score valable : 34 points
- Erreurs max : 5
- Durée : 45 secondes

**JOUER >**

plugin FlashPlayer est requis pour l'utilisation des jeux. Besoin d'aide ?

**AUTRES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :**

- Consignes de tri en déchetteries

## Module 3 : Accepter un DDS

- Vidéo 1 : procédure d'acceptation d'un DDS des ménages
- Vidéo 2 : le podium des erreurs
- Jeu sous forme de quiz à partir de vidéos de mises en situation d'agents de déchetterie



**E-formation EcoDDS 2016**

### 3 ACCEPTER UN DDS

Avec cet atelier, nous nous rapprochons désormais du terrain et découvrons la procédure d'acceptation d'un DDS et les principales erreurs commises en déchetterie. Un atelier utile pour limiter les erreurs au quotidien !

**ACCEPTER UN DDS DES MÉNAGES**

**Objectifs :**

- Découvrir la procédure d'acceptation d'un DDS des ménages
- Maîtriser la « règle des 3 OUI »

**Durée :** 3 min

**LE PODIUM DES ERREURS**

**Objectifs :**

- Identifier les principales erreurs
- Adopter de nouveaux réflexes efficaces, comme le refus systématique des DDS non identifiés

**Durée :** 2 min 30

**A VOUS DE JOUER !**

Accompagné par un agent de déchetterie et aide-le à prendre les bonnes décisions en répondant aux questions !

- Score valable : 8 points
- Quiz à questions

**JOUER >**

FlashPlayer est requis pour l'utilisation des jeux. Besoin d'aide ?

**AUTRES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :**

- Schémas illustratifs des produits et sauts de conditionnement
- Podium des déchets hors réglementation DDS des ménages

## Module 4 : Trier efficacement les DDS

- Vidéo 1 : présentation de chacun des 9 flux des DDS afin d'identifier les quelques produits emblématiques pour chacun des flux et donner des points de repères qui facilitent cette opération de tri
- Jeu pour ranger chaque produit dans le bon contenant, avec possibilité de consulter ses erreurs à la fin



- Une vidéo sur les risques pour la santé et l'environnement donne également des règles simples pour gérer les DDS en toute sécurité :



Un dernier jeu, sous forme de jeu télévisé, permet de clôturer la formation



EcoDDS transmet chaque année aux acteurs chargés des points de collecte, auprès desquels il a enlevé des DDS ménagers, les informations relatives aux quantités et aux déchets enlevés et aux conditions dans lesquelles ils ont été traités. Ces informations (tonnages de DDS collectés et traités par flux et déchetterie) sont transmises de manière dématérialisée aux acteurs qui le souhaitent (collectivités, pour l'élaboration du rapport du Maire) courant avril de chaque année.

EcoDDS fournit également aux distributeurs de produits chimiques les outils leur permettant de communiquer ces informations de manière uniforme sur tout le territoire. EcoDDS rappelle que leur responsabilité porte notamment sur l'information des consommateurs sur leurs points de vente concernant les modalités de reprise des DDS ménagers.



EcoDDS fournit les éléments nécessaires aux distributeurs pour réaliser des actions de formation auprès des personnels de vente chargés notamment de conseiller les clients en matière de produits chimiques, afin de sensibiliser ces personnels aux enjeux et au fonctionnement de la filière des DDS ménagers et de leur permettre de relayer les messages susmentionnés auprès des clients.

EcoDDS a notamment élaboré à destination des collaborateurs de ces enseignes :

De kits de communication

**EcoDDS - Filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages**  
**GUIDE EXPLICATIF**  
**DÉCHETS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES**  
**TOUS À LA DÉCHETTERIE !**

**SOMMAIRE**  
Le partenariat entre [nom de votre enseigne] et EcoDDS  
Les produits concernés  
Le message à faire passer pour un geste de tri approprié  
Le parcours du déchet spécifique

**(COMPRENDRE)**  
EcoDDS, [nom de votre enseigne], QUEL PARTENARIAT ?

**LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)**  
Selon le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), chaque metteur sur le marché de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement a la responsabilité d'assurer la prévention et la gestion des déchets ménagers qui en sont issus (article R. 543-228 du code de l'environnement).

[nom de votre enseigne], ADHÉRENT D'ECODDS POUR S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS LÉGALES

[Nom de votre enseigne], metteur sur le marché de ces produits chimiques appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS), est concerné par cette loi. En adhérant à EcoDDS, seul éco-organisme opérationnel dédié aux DDS des ménages et agréé par les pouvoirs publics depuis le 20 avril 2013, [nom de votre enseigne] s'acquitte de ses obligations légales. EcoDDS prend donc directement en charge la collecte et le traitement de ces DDS ménagers apportés en déchetterie ou lors d'opérations ponctuelles de collecte.

**LES DDS MÉNAGERS, QUELS PRODUITS CONCERNÉS ?**

Bricolage & rénovation | Lustrage | Blanchage, lessive & entretien  
Entretien véhicule | Entretien piscine | Entretien maison

**QUEL GESTE DE TRI APPROPRIÉ ?**  
Ces déchets, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière de traitement spécifique. Il est donc important de ne plus les jeter à la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

**DANS QUELS RAYONS LES TROUVE-T-ON ?**

Matériaux / Menuiserie | Peinture / Droguerie  
Terrasse / Jardin | Entretien véhicule  
Carrelage / Parquet | Chauffage

**QUE DEVIENNENT-ILS ?**  
LE PARCOURS DU PRODUIT AU DÉCHET SPÉCIFIQUE :

1. Mise sur le marché de produits générateurs de déchets spécifiques  
2. Apport en déchetterie  
3. Tri et stockage des déchets spécifiques par les éco-organismes agréés  
4. Transport (opérateur agréé) vers des unités spécialisées de tri et de recyclage  
5. Valorisation énergétique, stabilisation ou recyclage des déchets spécifiques dans des conditions respectueuses de l'environnement

Les déchets issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage représentent un risque pour la santé et l'environnement. Ils nécessitent donc une collecte et un traitement spécifique, pris en charge par EcoDDS, via ses opérateurs de déchets prestataires.

**CONTACT Guide**  
Téléphone : 02 30 20 20 20 | Site internet : www.ecodds.com  
E-mail : ecodds@ecodds.com



Vidéo réalisée à l'initiative de l'enseigne Castorama pour expliquer à leurs collaborateurs  
l'enjeu et le fonctionnement de notre filière



- Mise en place d'un challenge entre les magasins participants pour les inciter à s'impliquer lors des opérations distributeurs : lot à gagner par le magasin qui collecte le plus de déchets
- FAQ envoyés aux directeurs de magasins pour leur expliquer les enjeux des opérations de collectes ponctuelles

### Exemple avec l'enseigne Leroy Merlin

#### Foire aux Questions

##### Les journées « Déchets Tri » 2018

Cette foire aux questions répond aux questions les plus fréquemment posées. Elle sera enrichie au fur et à mesure.

LOGISTIQUE

• Quel volume représente le matériel qui devra être stocké dans notre magasin pendant une semaine ?

Voici la liste du matériel déposé dans votre magasin par l'ambassadeur le 1<sup>er</sup> samedi (voir photos ci-dessous) :

- 1 kakémono rangé dans sa pochette
- 2 affiches A2 et 2 affiches A3
- 2 cartons de dépliants + encarts
- 2 sacs à dos réfléchissants avec lattes et voiles dans pochette (pas sur les photos)
- 3 petits sacs plastiques de goodies (stylos, porte-clefs, fluos, sacs shopping...)
- 6 t-shirts et 6 casquettes



COMMUNICATION

• A quoi ressemble cette communication ?

Ces opérations ont été baptisées « Les journées DéchetsTri ». Toute la communication tourne autour de ce principe : « Si tu ne vas pas à la déchetterie, les journées DéchetsTri viennent à toi ».



• Faut-il mettre en place des outils de communication dans le magasin pour promouvoir l'opération de collecte ?

Vous pouvez nous accompagner dans la communication magasin en mettant en place des outils (print, web...) quelques semaines avant le jour de la collecte. EcoDDS vous fournira des visuels que vous pourrez adapter à votre magasin.

Exemples de bonnes pratiques faites en magasin en terme de communication



### 7.2.3. Prestataires de transport et de traitement

EcoDDS engage également des actions d'information en direction de ses prestataires de transport et de traitement, afin de leur rappeler l'importance de leur responsabilité dans le fonctionnement de la filière. EcoDDS tient à leur disposition les informations nécessaires à l'identification des déchets collectés et à la mise en œuvre par les prestataires des conditions de transport et de traitement adaptées à ces derniers :

Formation de l'ensemble des parties prenantes (chauffeurs, opérateurs de tri, chimistes) à la filière en présentiel et mise à disposition de l'outil d'e-learning (comme pour les collectivités adhérentes) :

### Gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

#### Accompagnement des Opérateurs



#### Rôles et missions – filière EcoDDS



Un intérêt à une collaboration constructive

## Bâches et consignes de tri murales



Un catalogue de produits à commander et livrés par EcoDDS contenant des bâches (cf. ci-dessus), des rouleaux de papier scotch et des étiquettes autocollantes pour faciliter l'identification des contenants EcoDDS et des gilets jaunes

### CATALOGUE DES Outils OPÉRATEURS

- Bâches
- Scotchs
- Etiquettes autocollantes
- Gilets jaunes

### Les rouleaux de scotch

EcoDDS met gratuitement à votre disposition deux types de rouleaux de scotch :

- Des rouleaux de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS + pour assurer un traitement prioritaire des déchets.
- Des rouleaux de scotch avec le logo EcoDDS + pour assurer les traitements des déchets.

Rouleau de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Rouleau de scotch avec le logo EcoDDS

EcoDDS

Pour commander vos rouleaux de scotch, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

### Les étiquettes autocollantes

EcoDDS met gratuitement à votre disposition deux types d'étiquettes autocollantes :

- Des étiquettes EcoDDS + réservées aux particuliers + Ces étiquettes permettent d'identifier les bacs EcoDDS. Nous proposons des paquets de 100 étiquettes autocollantes.
- Des paquets réservés avec le logo EcoDDS afin d'identifier les bacs EcoDDS, nous proposons des paquets de 100 étiquettes autocollantes réservées aux professionnels.

Nous vous recommandons que ces étiquettes soient utilisées de préférence à l'extérieur des bacs afin d'être facilement identifiables par vos clients EcoDDS.

Paquet d'étiquettes EcoDDS - Réservé aux particuliers

Réservé aux particuliers

Paquet d'étiquettes EcoDDS avec le logo EcoDDS

EcoDDS

Pour commander vos étiquettes autocollantes, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

### Les gilets jaunes « EcoDDS »

EcoDDS met gratuitement à votre disposition des gilets fluorescentes jaunes réservés à EcoDDS, à l'usage des intervenants, ceux-ci permettent aux constructeurs de véhicules de transportés d'identifier comme intervenants pour le compte d'EcoDDS.

Nous vous recommandons que ces gilets soient utilisés de préférence à l'extérieur des bacs afin d'être facilement identifiables par vos clients EcoDDS.

Tous les gilets

Pour commander vos gilets jaunes à EcoDDS, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

### COUPON RÉPONSE

Merci de retourner ce formulaire rempli (pour EcoDDS) ou non rempli (pour les autres) de ce coupon par mail à l'adresse : [clients@eco-dds.com](mailto:clients@eco-dds.com)

---

#### INFORMATIONS LIVRAISON

CONTACT

Nom de votre société : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du contact : \_\_\_\_\_

N° de tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

ADRESSE DE LIVRAISON

\_\_\_\_\_

---

#### INFORMATIONS COMMANDE

Je souhaite commander (choix la quantité souhaitée dans les cases) :

Bâches + Classement	Bâches + Scelle de conditionnement
<input type="checkbox"/> 100 unités (20200100)	<input type="checkbox"/> 10 + 100 unités (20200000)

Rouleaux de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS + (20200010)

Rouleaux de scotch + l'usage de piles en charge par EcoDDS + (20200000)

Étiquettes autocollantes

Paquet de 100 gilets fluorescentes autocollantes (20200000)

Gilet (à usage tel) + EcoDDS + (20200000)

Gilet (à usage tel) + EcoDDS + (20200000) + Taille unique (20200000) (TUNING)

Tutoriels remis par clés USB à chaque opérateur lors des formations en salle :

1. la classification des produits emblématique de la filière et ceux hors filière (comme celle fournie à chaque point de collecte) par ordre alphabétique et par flux ;
2. le diaporama de formation réalisé par EcoDDS ;
3. le podium des déchets hors filière des DDS des ménages ;
4. la synthèse des modifications de 2016 par rapport à l'arrêté produits ;
5. les formulaires des procédures :
  - formulaire de nouveau contenant ;
  - formulaire de nouvelle filière de traitement ;
  - la gestion des évacuations de pâteux vers les filières EcoDDS ;
  - formulaire de nouveau sous-traitant.
6. l'ensemble des pièces contractuelles
7. la procédure des anomalies logistiques



8. la procédure des contrôles complets
9. la procédure de refus d'enlèvement



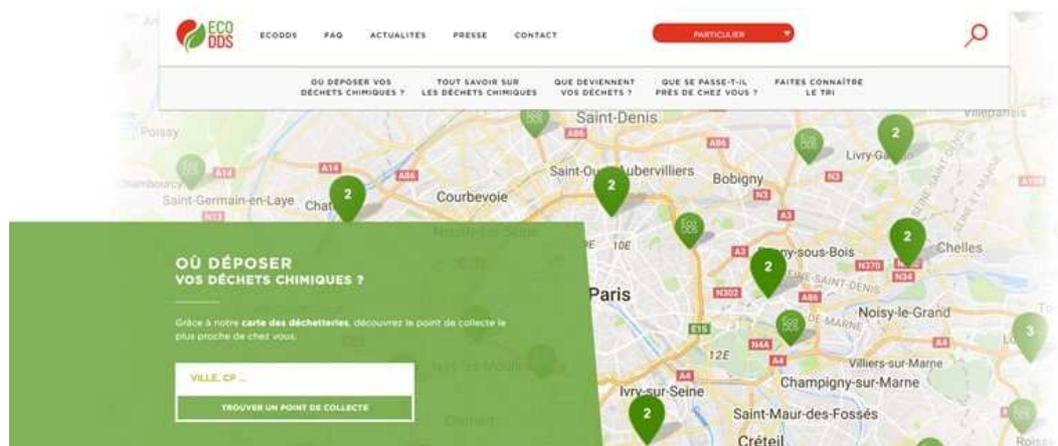
### 7.3. Information et communication inter-filières

#### 7.3.1. Base de données sur les points de collecte

La base de données d'EcoDDS servant à la géolocalisation des points de collecte est compatible avec la base de données servant à alimenter le site Internet quefairedemesdechets.fr dédié aux filières de collecte séparée des déchets, et mis en place par l'ADEME afin de fournir aux utilisateurs un outil pratique et transversal pour la gestion de leurs déchets spécifiques.

Cf. fichier déchetteries géolocalisées sur l'outil web (avec coordonnées GPS : longitude, latitude) (EcoDDS Relations Externes\C Com externe\04 Com web\02 Fichiers déchetteries) et sur l'outil Guide du tri CITEO

CODE SAISIE FOURNISSEUR	CODE Agglo	NOM 123	Adresses 123	LIEN EN SAVOIR PLUS	LONGITUDE	LATITUDE
EC0801	FD0846	Déchetterie de Saint Jean sur Vêlay	1 1652 route de la Croix - 01290 - SAINT JEAN	<a href="http://www.smbon-thois.org">http://www.smbon-thois.org</a>	4.9338680000	46.2620174
EC0802	FD2863	Déchetterie de Carbonne	1 Chemin de Nougaret - 31390 - CARBONNE	<a href="http://www.cc.volvestre.fr/les-dec">http://www.cc.volvestre.fr/les-dec</a>	1.202037600000	43.32004389999999
EC0802	FD2864	Déchetterie de Montequieu Volue	1 Lieu dit Hourtane - 31330 - MONTEQUIEU	<a href="http://www.cc.volvestre.fr/les-dec">http://www.cc.volvestre.fr/les-dec</a>	1.201267000000	43.2012839
EC0803	FD2933	Déchetterie de Triel sur Seine	1 Ecopole Chemin aux Moines - 78510 - TRIEL	<a href="http://www.sicatra.fr/vistru/men">http://www.sicatra.fr/vistru/men</a>	2.005450999999	48.9812076
FC0805	FD2708	Déchetterie de Gireoux les bains	1 Route de Vinon - 04800 - GREOUX LES BAINS	<a href="http://www.dlva.fr/index.php/dec">http://www.dlva.fr/index.php/dec</a>	5.858909199999	43.7517007
FC0805	FD2710	Déchetterie de Manosque	1 La Fita - 21 Saint Maurice - 04100 - MANOSQUE	<a href="http://www.dlva.fr/index.php/dec">http://www.dlva.fr/index.php/dec</a>	5.8147660000	43.8066996
FC0805	FD2712	Déchetterie de Pierrevire	1 Chemin des mouilliers Longues - 04800 - PIERREVIRE	<a href="http://www.dlva.fr/index.php/dec">http://www.dlva.fr/index.php/dec</a>	5.7492940000	43.81374499999999
FC0805	FD2713	Déchetterie de Valencole	1 Route de Sigues - 04230 - VALENCOLE	<a href="http://www.dlva.fr/index.php/dec">http://www.dlva.fr/index.php/dec</a>	5.984180199999	43.8414061
FC0805	FD2709	Déchetterie de Villeneuve	1 Les Isles - 04180 - VILLENEUVE	<a href="http://www.dlva.fr/index.php/dec">http://www.dlva.fr/index.php/dec</a>	5.872038399999	43.8791732
FC0805	FD2711	Déchetterie d'Oraison	1 ZA des finalines - 04700 - ORAISON	<a href="http://www.dlva.fr/index.php/dec">http://www.dlva.fr/index.php/dec</a>	5.921487000000	43.914706
FC0806	FD3032	Déchetterie d'Arthon	1 ZA - 86330 - ARTHON	<a href="http://www.chateauroux-metropol">http://www.chateauroux-metropol</a>	1.699012000000	46.693174
FC0806	FD3030	Déchetterie de Ardennes	1 Les Alouettes - 86120 - ARDENTES	<a href="http://www.chateauroux-metropol">http://www.chateauroux-metropol</a>	1.830912999999	46.742023
FC0806	FD3028	Déchetterie de Châteauroux	1 Allée des Sablons - 86330 - LE POINÇONNET	<a href="http://www.chateauroux-metropol">http://www.chateauroux-metropol</a>	1.739100399999	46.7989159
FC0806	FD3029	Déchetterie de Deols	1 Rue de Bois Large - 86180 - DEOLS	<a href="http://www.chateauroux-metropol">http://www.chateauroux-metropol</a>	1.701149399999	46.84226779999999
FC0806	FD3031	Déchetterie de Montsiraucourt	1 Rue de la Gare - 86180 - MONTECHAUME	<a href="http://www.chateauroux-metropol">http://www.chateauroux-metropol</a>	1.777746000000	46.8621729
FC0807	FD3317	Déchetterie de Boulogne	1 Chemin de la Catonnière - 34039 - BOULOGNE	<a href="http://www.thau-agglo.fr">www.thau-agglo.fr</a>	1.647697999999	43.449408
FC0807	FD3315	Déchetterie de Mèze	1 route de Villeveyrac - 34157 - MÈZE	<a href="http://www.thau-agglo.fr">www.thau-agglo.fr</a>	1.536607449999	43.4512117
FC0807	FD3316	Déchetterie de Montbazin	1 chemin du pont de Vire - 34165 - MONTBAZIN	<a href="http://www.thau-agglo.fr">www.thau-agglo.fr</a>	1.699481200000	43.4988511
FC0807	FD2906	Déchetterie de Balazuc Le Vieux	1 Route de la Riche - 34540 - BALAZUC LE VIEUX	<a href="http://www.thau-agglo.fr/outil-coe">http://www.thau-agglo.fr/outil-coe</a>	3.700277999999	43.4508426
FC0807	FD2907	Déchetterie de Fromignan	1 Chemin de Pré Saint Martin - 34110 - FROMIGNAN	<a href="http://www.thau-agglo.fr/outil-coe">http://www.thau-agglo.fr/outil-coe</a>	3.748181740000	43.43577400001734
FC0807	FD2908	Déchetterie de Marssolan	1 Route d'Agde - 34630 - MARSSOLAN	<a href="http://www.thau-agglo.fr/outil-coe">http://www.thau-agglo.fr/outil-coe</a>	3.517094850000	43.35118308106625
FC0807	FD2909	Déchetterie de Sète	1 Avenue des Eaux Blanches - 34200 - SÈTE	<a href="http://www.thau-agglo.fr/outil-coe">http://www.thau-agglo.fr/outil-coe</a>	3.711902300000	43.4193318
FC0808	FD2987	Déchetterie d'Étain	1 Rue des casernes - 55400 - ÉTAIN	<a href="http://www.ville-etain.fr/vie-pratic">http://www.ville-etain.fr/vie-pratic</a>	5.644635800000	49.2056997
FC0808	FD2645	Déchetterie de Belrupt-en-Vivais	1 Chemin de la Grimoirie - ZAC Verdun Sud	<a href="http://www.cc.sammouelles.fr/dec">http://www.cc.sammouelles.fr/dec</a>	5.410863163000	49.1442185112545
FC0808	FD2643	Déchetterie de Canton de Fresnes	1 Lieu dit le vicaux - 55160 - FRESNES EN WOUDRE	<a href="http://www.codecordonnes.com">http://www.codecordonnes.com</a>	5.631196999999	49.099837
FC0808	FD2643	Déchetterie de Centre Argonne	1 Rue de la Gare - 55120 - CLERMONT EN ARGONNE	<a href="http://www.centre-argonne.eu/mes">http://www.centre-argonne.eu/mes</a>	5.067018299999	49.1066813
FC0808	FD2646	Déchetterie de la Région de Darmot	1 ZA Les Grèves - 55150 - DAMVILLERS	<a href="http://www.codecom-darmot.com">http://www.codecom-darmot.com</a>	5.398460300000	49.3480066
FC0808	FD2644	Déchetterie de Pays de Spincourt	1 ZA Alamont - RD618 - 55240 - SPINCOURT	<a href="http://www.codecom-spincourt.fr">http://www.codecom-spincourt.fr</a>	5.667292999999	49.32973699999999
FC0808	FD2647	Déchetterie d'entre Aire et Mousy	1 Lieu dit la Discipline - 55260 - VILLE DEVANT	<a href="http://www.cc.entreaireremoise.fr">http://www.cc.entreaireremoise.fr</a>	5.338196300000	48.870495



### 7.3.2. Participation aux campagnes nationales menées par le ministère chargé de l'environnement et de l'ADEME

Il s'agit d'une exigence du cahier des charges ne nécessitant pas d'exposé sur les moyens à mettre en œuvre.

#### Exemple de campagne de communication inter-filières : EXPOSITIONS PHOTOS RE-CYCLAGES en partenariat avec d'autres éco-organismes

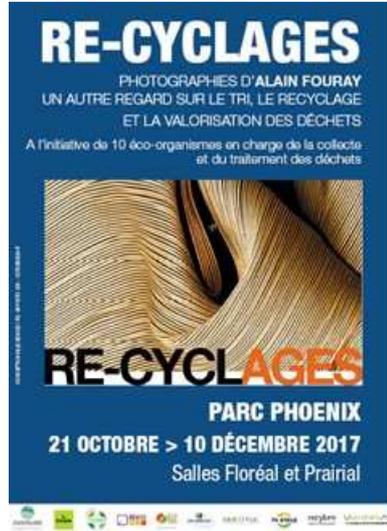
Exposition à l'Orangerie du Sénat du 26 août au 6 septembre 2015



Exposition au préau Saint-Michel – Jardin du Luxembourg du 5 décembre 2015 au 4 janvier 2016



Exposition itinérante 2017-2018 (1ère programmation) à Nice, Caen, Bordeaux, Nantes, Lyon, Bois-Colombes



**RE-CYCLAGES**  
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY  
UN AUTRE REGARD SUR LE TRI, LE RECYCLAGE  
ET LA VALORISATION DES DÉCHETS  
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte  
et du traitement des déchets

**RE-CYCLAGES**  
PARC PHOENIX  
21 OCTOBRE > 10 DÉCEMBRE 2017  
Salles Floréal et Prairial

Christian Estrosi  
Maire de Nice  
Président de la Métropole  
Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

vous invite au vernissage de l'exposition  
**RE-CYCLAGES**

Un autre regard sur le tri, le recyclage et la valorisation des déchets  
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte  
et du traitement des déchets  
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY

**JEUDI 9 NOVEMBRE / 15H30**  
SALLES FLORÉAL ET PRAIRIAL

En présence de Monsieur Frédéric Hidouin,  
Directeur Général de Coniepi, représentant des 10 éco-organismes

Exposition présentée jusqu'au 10 décembre 2017  
**PARC PHOENIX - NICE**  
405, promenade des Anglais / 04 92 29 77 00 / [www.parc-phoenix.org](http://www.parc-phoenix.org)

Certificat valable pour deux personnes  
Merci de confirmer votre présence avant le 6 novembre  
à [mpe@agence-ca.com](mailto:mpe@agence-ca.com) / 06 60 02 16 58

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS  
DANS LE FICHIER D'ACCÈS AU SÉRIER EN LIEN AVEC LE SITE INTERNET [www.phoenix.org](http://www.phoenix.org)



Exposition itinérante 2018-2019 (2ème programmation) : Montpellier et d'autres villes à venir.

#### 7.4. Information et communication auprès d'autres acteurs

Le titulaire communique les données relatives à la collecte des DDS ménagers aux conseils régionaux dans le cadre de l'élaboration et du suivi des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, dans le respect du secret industriel et commercial. Les modalités de ce transfert font l'objet d'une convention entre le titulaire et les conseils régionaux.